



UIA

Union Internationale des Avocats
International Association of Lawyers
Unión Internacional de Abogados

www.uianet.org

B AVOCATS
BARREAU
• PARIS

CONSEIL NATIONAL
DES BARREAUX
LES AVOCATS

PARIS

PROGRAMME
D'INSCRIPTION
68^e CONGRÈS UIA
30 OCTOBRE
3 NOVEMBRE
2024
#UIAPARIS

L'ORDRE DES AVOCATS DU BARREAU DE PARIS AU SERVICE DES AVOCATS ET DES CITOYENS AU NIVEAU NATIONAL ET INTERNATIONAL

SES MISSIONS, SON UTILITÉ

AU NIVEAU NATIONAL

- Organiser la profession
- Réguler les relations avocat-client
- Veiller au respect de la déontologie
- Favoriser l'accès au droit et à la justice
- Défendre l'État de droit
- Faciliter le quotidien des avocats

AU NIVEAU INTERNATIONAL

- Assurer la défense de la défense partout dans le monde
- Faciliter l'exercice professionnel à l'international
- Assurer le rayonnement de la place de droit et d'arbitrage de Paris
- Encourager le développement des relations entre les barreaux et les flux d'affaires
- Contribuer au renforcement de l'attractivité par le droit

PLUS D'INFORMATIONS

WWW.AVOCATPARIS.ORG / WWW.AVOCATS.PARIS

SUIVEZ-NOUS

WWW.FACEBOOK.COM/BARREAU2PARIS

WWW.TWITTER.COM/AVOCATS_PARIS

WWW.LINKEDIN.COM/COMPANY/BARREAU-DE-PARIS

WWW.INSTAGRAM.COM/AVOCATS_PARIS

WWW.TIKTOK.COM/@AVOCATS_PARIS



68^e
CONGRÈS UIA
30 OCTOBRE
3 NOVEMBRE
2024
#UIAPARIS

Union Internationale des Avocats
23, rue de la Victoire
75009 Paris - France
T. +33 1 44 88 55 66
E. uiacentre@uianet.org
W. paris.uianet.org

1 ■ Informations générales

Qu'est-ce que l'UIA ? / 6
Calendrier du congrès / 8 / 9
Informations congrès / 10
Informations pays / 11
Partenaires du congrès / 12 / 13 / 14
Interprétation simultanée / 44

2 ■ Programme scientifique

2.1 / Thèmes principaux

Faut-il et peut-on réguler l'intelligence artificielle ? / 20
Mode et développement durable / 29

2.2 / Séances de travail des commissions

Droit administratif et réglementaire / 39
Droit agroalimentaire / 30 / 34 / 42
Droit animalier / 25 / 42
Arbitrage international / 37
Droit de l'art / 35 / 40
Droit des assurances / 30 / 34
Avenir de l'avocat / 23 / 38
Avocats & juristes d'entreprise / 23
Droit bancaire et financier / 25 / 33
Droit des biotechnologies / 42
Droit de la concurrence / 39
Droit et pratique du contentieux / 21
Droit des contrats / 38
Défense pénale internationale / 32
Entreprises et droits de l'homme / 31 / 32
Droit de l'environnement et du développement durable / 31 / 42
Droit de la faillite / 26 / 35
Droit de la famille / 26 / 40
Droit fiscal / 43
Droits de l'homme / 20 / 26
Droit de l'immigration et nationalité / 35
Droit immobilier / 33
Droit international privé / 30 / 34
Investissements étrangers / 22
Médiation et prévention des conflits / 29
Droit de la santé / 32 / 41
Droit de la mode / 36
Organisation des cabinets d'avocats / 23
Organisation internationale du patrimoine / 26
Droit pénal / 25 / 41
Droit de la presse et des médias / 43
Propriété intellectuelle / 36 / 40
Droit des sociétés et fusions & acquisitions / 43
Droit des sports / 32 / 41
Droit des technologies de l'information / 36 / 41
Droit des transports / 30 / 34
Droit du travail / 22
Droit OHADA / 21
Vente internationale de marchandises / 30 / 34
Vie privée et droits de l'homme numérique / 36 / 41

2.3 / Séances de travail conjointes des commissions

Droit Agroalimentaire / Droit animalier / Droit des biotechnologies /
Droit de l'Environnement et du Développement Durable / 42
Droit Agroalimentaire / Droit des assurances /
Vente internationale de marchandises / Droit international privé /
Droit des transports / 30 / 34

Droit animalier / Droit bancaire et financier / Droit pénal / 25
Droit de l'Art / Droit de l'immigration et nationalité / 35
Droit de l'art / Propriété intellectuelle / 40
Avenir de l'Avocat / Avocats & juristes d'entreprise /
Organisation des cabinets d'avocats / 23
Entreprises et droits de l'homme / Défense pénale internationale / 32
Entreprises et droits de l'homme /
Droit de l'environnement et développement durable / 31
Droit de la faillite / Droit de la famille / Droits de l'homme / 25
Investissements étrangers / Droit du travail / 22
Droit de la mode / Droit des technologies de l'information /
Propriété intellectuelle / Vie privée et droits de l'homme numérique / 36
Droit de la santé / Droit des technologies de l'information /
Vie privée et droits de l'homme numérique / 41
Droit de la santé / Droit des sports / 32
Droit des sociétés et fusions & acquisitions / Droit fiscal / 43

2.4 / Autres réunions

Forum des avocats africains / 17
Forum des avocats arabophones / 17
Forum des avocats asiatiques / 17
Forum de common law / 17
Forum des avocats des pays d'Europe centrale et orientale / 17
Forum des avocats francophones / 17
Forum des avocats germanophones / 17
Forum des avocats hispanophones / 17
Forum des avocats latino-américains / 17
Forum des avocats lusophones / 17
Sénat international des barreaux / 24
Forum des membres collectifs / 23
Atelier : le travail de l'avocat pour les parties civiles / 28
Comité des femmes / 31
NextGen Network / 31
Session du Comité LGBTQIA+ / 26
Session Legal Tech avec LexisNexis / 27
Session spéciale : innovation et méthodologie dans l'action humanitaire / 18
Session Task Force Intelligence Artificielle / 25
Session UIA-ABA / 27
Session UIA-IROL / 37
Session UIAdvance / 36
UIA Networking / 17

3 ■ Programme social

3.1 / Activités sociales du congrès

Cérémonie d'ouverture / 30 octobre 2024 - Maison de l'UNESCO / 46
Soirée informelle / 31 octobre 2024 - Chapiteau Gruss / 46
Soirée de gala / 1 novembre 2024 - Cercle de l'Union Interalliée / 46
Cérémonie de clôture / 2 novembre 2024 - Palais des Congrès / 46
Excursion générale / 3 novembre 2024 - Une journée en Champagne / 46

3.2 / Hébergement / 47

3.3 / Activités touristiques / 48 / 49

4 ■ Inscription, paiement et conditions générales

Modalités d'inscription et tarifs / 50
Modalités de paiement / 50
Conditions générales & Conditions d'annulation / 51
Plan de Paris / 52



Chers collègues et amis,

J'ai le plaisir de vous inviter au 68^e Congrès annuel de notre chère UIA, qui se tiendra dans la belle ville de Paris du 30 octobre au 3 novembre 2024.

Paris, avec sa riche histoire, ses monuments emblématiques et sa culture vibrante, est la toile de fond idéale pour notre Congrès annuel. Elle a été un centre de créativité, de philosophie et de progrès pendant des siècles, et elle continue d'être une plaque tournante pour les échanges intellectuels et l'innovation aujourd'hui. Notre présence y réaffirme notre engagement à faire progresser notre profession et à contribuer à l'amélioration de la société.

Cette conférence est une célébration d'idées, un forum d'apprentissage et une plateforme pour forger des liens significatifs. Nous aurons l'occasion d'échanger avec des experts mondiaux et des leaders d'opinion, de remettre en question nos idées préconçues et de cultiver de nouvelles perspectives. Plus important encore, nous nous délecterons des nombreuses occasions de nous connecter et de nous reconnecter avec de chers amis et collègues du monde entier.

Les thèmes principaux de notre congrès de Paris : le droit de la mode et la durabilité, et l'intelligence artificielle, touchent à deux des questions et des opportunités les plus pressantes de notre époque. À Paris, ces thèmes guideront nos discussions et nos délibérations et nous serviront de boussole pour relever les défis complexes qui nous attendent et pour rechercher des solutions susceptibles d'entraîner des changements positifs.

Comme toujours, nos événements sociaux seront des occasions uniques et exceptionnelles de partager avec des amis et des collègues.

Enfin, nous avons un Comité d'organisation extraordinaire à Paris, et je voudrais prendre un moment pour leur exprimer ma gratitude, ainsi qu'à nos sponsors, nos bénévoles et, bien sûr, notre personnel dévoué du Centre UIA, qui travaillent tous sans relâche pour s'assurer que le Congrès de Paris sera un succès inégalé.

Je me réjouis de vous accueillir dans la ville lumière, pour ce qui promet d'être un congrès exceptionnel de l'UIA !

Jacqueline Scott
Présidente de l'UIA



Chers Confrères, Chers Amis,

Au nom du Comité d'organisation et en ma qualité de Président du 68^e Congrès de notre association, je suis honoré de vous recevoir à Paris du 30 octobre au 3 novembre 2024, soit 17 ans après le congrès qui s'était tenu en 2007.

Paris, ville lumière, riche de sa culture et de son histoire, sera également en 2024 la capitale internationale du sport où se dérouleront les Jeux Olympiques du 26 juillet au 8 septembre, événement majeur après la Coupe du monde de rugby qui s'est tenue en 2023.

Paris accueillera la compétition la plus suivie de la planète et, au-delà « des clichés et des paillettes », la capitale souhaite donner l'exemple de Jeux Olympiques et Paralympiques sobres, écologiques, tournés vers les mobilités douces et donner aux générations futures un exemple d'une transition écologique apaisée.

Ce sera un immense défi.

C'est donc sans oublier ce qui a fait sa renommée et sa richesse passée que vous redécouvrirez Paris, peut-être même aurez-vous la chance de voir la rénovation de la Cathédrale Notre-Dame de Paris presque terminée, son ouverture étant programmée pour décembre 2024.

C'est de la même façon, pour célébrer à la fois le temps passé et l'avenir, que nos thèmes principaux concerneront la mode et les nouvelles technologies, notamment l'intelligence artificielle.

Il faut venir voir éclore le nouveau Paris en 2024 !

Y compris la rénovation du Grand Palais, et ne pas oublier de réserver un restaurant étoilé car, comme le dit la chanson « ça c'est Paris ! ».

J'espère que vous serez convaincus par cette invitation et viendrez partager ces moments de convivialité qui, j'en suis sûr, resteront gravés dans votre mémoire.

Hervé Chemouli
Président du 68^e Congrès de l'UIA

UIA

Rassembler les avocats du monde

L'UIA est une organisation mondiale et multiculturelle pour la profession juridique. Créée en 1927, elle est aujourd'hui composée de membres présents dans 110 pays. Elle favorise le développement professionnel, l'acquisition de savoirs, la création d'un réseau et promeut l'État de droit, défend l'indépendance et la liberté des avocats dans le monde et renforce l'amitié, la collégialité et le réseautage entre ses membres.

Aujourd'hui, l'UIA touche près de deux millions d'avocats au travers de ses membres individuels ou collectifs (barreaux, fédérations, associations) répartis dans le monde entier.

Rejoignez l'UIA et devenez membre du plus solide réseau d'avocats du monde.

Plusieurs formules d'adhésion vous sont proposées selon votre profil et le pays dans lequel vous exercez.

Vous pourrez prendre part aux travaux des 44 commissions de l'UIA et partager votre expérience avec celle de professionnels venus de tous horizons, lors des séminaires, des formations et du congrès annuel de l'UIA.

Vous pourrez également vous mobiliser aux côtés de l'Institut pour l'État de Droit de l'UIA (UIA-IROL) qui, chaque année, apporte son soutien aux avocats qui ne peuvent exercer librement leur profession. Partout dans le monde où les droits de la défense sont menacés et où le bon fonctionnement de la justice est entravé, l'UIA fera entendre votre voix.

L'adhésion à l'UIA permet également de bénéficier d'un tarif préférentiel pour votre inscription au congrès. Pour en savoir plus, connectez-vous au site Web de l'UIA : **www.uianet.org**

Comité d'organisation international

Jacqueline SCOTT

Présidente de l'UIA

Hervé CHEMOULI

Président du Congrès

Ignacio CORBERA DALE

Co-Directeur des Congrès

Sebastiaan MOOLENAAR

Co-Directeur des Congrès

Silvestre TANDEAU DE MARSAC

Directeur Financier

Stéphane BONIFASSI

Directeur Adjoint - Thèmes Principaux Congrès

Randy ALIMENT

Co-Directeur des Revenus

Alain GROSJEAN

Co-Directeur des Revenus

Ian DE FREITAS

Directeur des Commissions

Verena MOLL

Directeur Adjoint des Commissions

Matthias W. STECHER

Directeur Adjoint des Commissions

Comité d'organisation local

Frédérique BANNES PHILIP

Geraldine CAVAILLÉ

Marie-Christine CIMADEVILLA

Wendyam CONOMBO

Laetitia DAAGE

Sandrine DAVID

Claire DEUDON

Alain FÉNEON

Dan FELTIN

Mary-Daphné FISHELSON

Judith FLEURET

Philippe GOOSSENS

Laurence KIFFER

Pierre KIRCH

Véronique MOISSINAC MASSENET

Aurore LEGRAND

Elodie MULON

Simon NDIAYE

Martin PRADEL

Bénédicte QUERENETH-HAHN

Anne SOULELIAC

REJOIGNEZ L'UIA

l'organisation mondiale et multiculturelle
de la profession juridique

Nos valeurs fondamentales ?

Le respect de toutes
les diversités :

- ➔ Diversité culturelle
- ➔ Diversité des systèmes juridiques
- ➔ Diversité des pratiques professionnelles
- ➔ Diversité des personnes

Notre différence ?

- ➔ Nous sommes ouverts d'esprit, bienveillants et accueillants
- ➔ Nos activités sont utiles, elles ont du sens et sont adaptées à vos intérêts
- ➔ Nos membres sont plus que de simples confrères ou collègues, ce sont aussi des amis

#UIAisYOU

Envie de nous rejoindre ?
www.uianet.org

E-mail : uiacentre@uianet.org

Téléphone : +33 1 44 88 55 66



www.linkedin.com/company/union-internationale-des-avocats/



www.facebook.com/UnionIntAvocats



[@UnionIntAvocats](https://www.instagram.com/UnionIntAvocats)



www.youtube.com/c/UnionInternationaledesAvocats



[@UnionIntAvocats](https://www.twitter.com/UnionIntAvocats)



LexisNexis®

Global Legal Solutions
Premier Sponsor

Mercredi 30 octobre												Jeudi 31 octobre												
342 AB												342 AB												
343												343												
341												341												
362+363												362+363												
364												364												
361												361												
326-327												326-327												
Salle de réunion												Salle de réunion												
8h30																								
9h00																								
9h30	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content;"> 9h30 - 11h30 Assemblée Générale de l'UIA </div>												9h00 - 10h30 Thème principal 1 Faut-il et peut-on réguler l'intelligence artificielle ?											
10h00																								
10h30													9h00 - 10h30 Droit et pratique du contentieux (partie 1)											
11h00													10h30 - 11h00 Pause café											
11h30													11h00 - 12h30 Thème principal 1 (partie 2) Faut-il et peut-on réguler l'intelligence artificielle ?											
12h00																								
12h30																								
13h00																								
13h30																								
14h00													14h00 - 15h30 Sénat international des barreaux (partie 1)											
14h30	14h00 - 15h30 Forum des avocats des pays d'Europe centrale et orientale												14h00 - 15h30 Droit de la famille / Droits de l'Homme (partie 1)											
15h00	14h00 - 17h00 Session Spéciale : innovation et méthodologie dans l'action humanitaire												14h00 - 15h30 Task Force IA (partie 1)											
15h30	14h00 - 15h30 Forum des avocats arabophones												14h00 - 15h30 Droit animalier / Droit bancaire et financier / Droit pénal (partie 1)											
16h00	15h30 - 17h00 Forum des avocats francophones												15h30 - 16h00 Pause café											
16h30	15h30 - 17h00 Forum des avocats lusophones												16h00 - 17h30 Droit de la famille / Droits de l'Homme (partie 2)											
17h00	15h30 - 17h00 Forum des avocats germanophones												16h00 - 17h30 Session UIA-ABA											
17h30	15h30 - 17h00 Forum des avocats hispanophones												16h00 - 17h30 Droit bancaire et financier / Droit pénal (partie 2)											
18h00													17h30 - 19h00 Réunion IDEB											
18h30																								
19h00																								
19h30																								

20h00 Soirée Informelle

18:00 Cérémonie d'ouverture

Vendredi 1 novembre										Samedi 2 novembre																																																												
342 AB					343					341					362-363					361					364					326-327																																								
Amphithéâtre Bordeaux										Amphithéâtre Bordeaux																																																												
8h30																																																																						
9h00	Thème principal 2 (partie 1)					Médiation et prévention des conflits (partie 1)					Session du Comité des femmes (partie 1)					Droit Agroalimentaire / Droit des assurances / Vente internationale de marchandises / Droit international privé / Droit des transports (partie 1)					Session NextGen Network (partie 1)					Entreprises et droits de l'homme / Droit de l'environnement et développement durable (partie 1)					Droit de la santé / Droit des Sports (partie 1)																																							
9h30	Thème principal 2 (partie 1)					Médiation et prévention des conflits (partie 1)					Session du Comité des femmes (partie 1)					Droit Agroalimentaire / Droit des assurances / Vente internationale de marchandises / Droit international privé / Droit des transports (partie 1)					Session NextGen Network (partie 1)					Entreprises et droits de l'homme / Droit de l'environnement et développement durable (partie 1)					Droit de la santé / Droit des Sports (partie 1)																																							
10h00	Thème principal 2 (partie 1)										Médiation et prévention des conflits (partie 1)										Session du Comité des femmes (partie 1)										Droit Agroalimentaire / Droit des assurances / Vente internationale de marchandises / Droit international privé / Droit des transports (partie 1)										Session NextGen Network (partie 1)										Entreprises et droits de l'homme / Droit de l'environnement et développement durable (partie 1)										Droit de la santé / Droit des Sports (partie 1)									
10h30	Thème principal 2 (partie 1)										Médiation et prévention des conflits (partie 1)										Session du Comité des femmes (partie 1)										Droit Agroalimentaire / Droit des assurances / Vente internationale de marchandises / Droit international privé / Droit des transports (partie 1)										Session NextGen Network (partie 1)										Entreprises et droits de l'homme / Droit de l'environnement et développement durable (partie 1)										Droit de la santé / Droit des Sports (partie 1)									
11h00	Thème principal 2 (partie 1)										Médiation et prévention des conflits (partie 1)										Session du Comité des femmes (partie 1)										Droit Agroalimentaire / Droit des assurances / Vente internationale de marchandises / Droit international privé / Droit des transports (partie 1)										Session NextGen Network (partie 1)										Entreprises et droits de l'homme / Droit de l'environnement et développement durable (partie 1)										Droit de la santé / Droit des Sports (partie 1)									
11h30	Thème principal 2 (partie 2)					Médiation et prévention des conflits (partie 2)					Session du Comité des femmes (partie 2)					Droit Agroalimentaire / Droit des assurances / Vente internationale de marchandises / Droit international privé / Droit des transports (partie 2)					Session NextGen Network (partie 2)					Entreprises et droits de l'homme / Droit de l'environnement et développement durable (partie 2)					Droit de la santé / Droit des Sports (partie 2)																																							
12h00	Thème principal 2 (partie 2)					Médiation et prévention des conflits (partie 2)					Session du Comité des femmes (partie 2)					Droit Agroalimentaire / Droit des assurances / Vente internationale de marchandises / Droit international privé / Droit des transports (partie 2)					Session NextGen Network (partie 2)					Entreprises et droits de l'homme / Droit de l'environnement et développement durable (partie 2)					Droit de la santé / Droit des Sports (partie 2)																																							
12h30																																																																						
13h00																																																																						
13h30																																																																						
14h00	Droits de l'homme / Défense pénale internationale (partie 1)					Droit immobilier (partie 1)					Droit bancaire et financier (partie 1)					Droit Agroalimentaire / Droit des assurances / Vente internationale de marchandises / Droit international privé / Droit des transports (partie 1)					Droit de la faillite (partie 1)					Droit de l'Art / Droit de l'immigration et nationalité (partie 1)					Droit de la mode / Droit des technologies de l'information / Propriété intellectuelle / Vie privée et droits de l'homme numérique (partie 1)					Droit de la famille (partie 1)					Droit des sports (partie 1)					Droit des technologies de l'information / Vie privée et droits de l'homme numérique (partie 1)					Droit des sociétés et fusions & acquisitions / Droit fiscal (partie 1)					Droit des sociétés et fusions & acquisitions / Droit fiscal (partie 1)														
14h30	Droits de l'homme / Défense pénale internationale (partie 1)					Droit immobilier (partie 1)					Droit bancaire et financier (partie 1)					Droit Agroalimentaire / Droit des assurances / Vente internationale de marchandises / Droit international privé / Droit des transports (partie 1)					Droit de la faillite (partie 1)					Droit de l'Art / Droit de l'immigration et nationalité (partie 1)					Droit de la mode / Droit des technologies de l'information / Propriété intellectuelle / Vie privée et droits de l'homme numérique (partie 1)					Droit de la famille (partie 1)					Droit des sports (partie 1)					Droit des technologies de l'information / Vie privée et droits de l'homme numérique (partie 1)					Droit des sociétés et fusions & acquisitions / Droit fiscal (partie 1)					Droit des sociétés et fusions & acquisitions / Droit fiscal (partie 1)														
15h00																																																																						
15h30																																																																						
16h00	Droits de l'homme / Défense pénale internationale (partie 2)					Droit immobilier (partie 2)					Droit bancaire et financier (partie 2)					Droit Agroalimentaire / Droit des assurances / Vente internationale de marchandises / Droit international privé / Droit des transports (partie 2)					Droit de la faillite (partie 2)					Droit de l'Art / Droit de l'immigration et nationalité (partie 2)					Droit de la mode / Droit des technologies de l'information / Propriété intellectuelle / Vie privée et droits de l'homme numérique (partie 2)					Droit de la famille (partie 2)					Droit des sports (partie 2)					Droit des technologies de l'information / Vie privée et droits de l'homme numérique (partie 2)					Droit des sociétés et fusions & acquisitions / Droit fiscal (partie 2)					Droit des sociétés et fusions & acquisitions / Droit fiscal (partie 2)														
16h30	Droits de l'homme / Défense pénale internationale (partie 2)					Droit immobilier (partie 2)					Droit bancaire et financier (partie 2)					Droit Agroalimentaire / Droit des assurances / Vente internationale de marchandises / Droit international privé / Droit des transports (partie 2)					Droit de la faillite (partie 2)					Droit de l'Art / Droit de l'immigration et nationalité (partie 2)					Droit de la mode / Droit des technologies de l'information / Propriété intellectuelle / Vie privée et droits de l'homme numérique (partie 2)					Droit de la famille (partie 2)					Droit des sports (partie 2)					Droit des technologies de l'information / Vie privée et droits de l'homme numérique (partie 2)					Droit des sociétés et fusions & acquisitions / Droit fiscal (partie 2)					Droit des sociétés et fusions & acquisitions / Droit fiscal (partie 2)														
17h00																																																																						
17h30																																																																						
18h00																																																																						
18h30																																																																						
19h00																																																																						
19h30																																																																						

- Reunions institutionnelles
- Forums
- Sessions des commissions
- Cerémonies
- Thèmes principaux
- Sessions spéciales

19h30 Cocktail de clôture + soirée libre

20h30 Dîner de gala

18h00 - 19h30
Cérémonie de clôture

17h30 - 19h00
Session UIA Advance

17h30 - 19h00
Réunion Fintech Legal Network

LIEU DU CONGRÈS

Palais des Congrès de Paris

2, place de la Porte Maillot - 75017 Paris - France

ADRESSE DES ORGANISATEURS

Pour vous inscrire au congrès et pour tout renseignement sur l'UIA et/ ou le congrès, merci de contacter :

UNION INTERNATIONALE DES AVOCATS

23, rue de la Victoire - 75009 Paris - France

T. +33 1 44 88 55 66

E. uiacentre@uianet.org

W. www.uianet.org

Pour réserver votre hébergement, merci de contacter :

BNETWORK

T. + 33 1 58 16 20 10

E. uiacongress@bnetwork.com

W. www.uiacongress.bnetwork.com

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Le congrès UIA 2024 sera organisé dans le respect des restrictions sanitaires qui seront en vigueur à Paris en octobre 2024.

ACCÈS AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Certains lieux peuvent présenter un accès peu facile pour les personnes à mobilité réduite. Nous remercions les participants ayant besoin d'une attention particulière de bien vouloir le signaler dans le formulaire d'inscription dans la section prévue à cet effet.

DÉJEUNERS

Les déjeuners ont été organisés de manière à ce que vous ayez amplement le temps de rencontrer amis et confrères. Ils seront servis au Palais des Congrès sous forme de buffet assis. Vous pourrez y accéder sur présentation de votre badge et moyennant réservation préalable sur votre formulaire d'inscription.

LISTE DES PARTICIPANTS AU CONGRÈS

Une fois inscrit au congrès, vous pouvez à tout moment consulter la liste et les coordonnées des participants sur paris.uianet.org.

RAPPORTS DU CONGRÈS

Les rapports reçus sous forme électronique seront accessibles sur paris.uianet.org, pour tous les participants inscrits au congrès ayant réglé leurs frais d'inscription, une fois connectés à leur espace personnel.

ACCREDITATION

En se connectant à son espace personnel sur le site Web de l'UIA, www.uianet.org, chaque participant pourra télécharger, à la fin du congrès, un certificat de participation, qui pourra être utilisé pour obtenir des points dans le cadre de la formation continue. À cette fin, l'UIA a entrepris des démarches auprès des différents centres d'homologation et/ou d'accréditation dans plusieurs pays. Pour plus d'information, merci de contacter l'UIA.

MODIFICATIONS ET ADJONCTIONS

Certains noms et certaines réunions ou activités ne figurent pas dans ce programme faute de nous avoir été confirmés dans les délais impartis. Nous vous invitons à consulter régulièrement la section dédiée au congrès de Paris sur le site web de l'UIA pour prendre connaissance des modifications et adjonctions apportées à ce programme. Le programme final, incluant toutes les mises à jour et informations pratiques, sera remis aux participants sur place.

INTERPRÉTATION SIMULTANÉE

Le tableau page 44 résume les réunions pour lesquelles une traduction simultanée est organisée à ce jour. À votre arrivée au congrès, veuillez consulter le programme final pour vérifier si la traduction simultanée est proposée dans d'autres langues ou pour d'autres réunions.

BIENVENUE À PARIS !

Le Congrès UIA revient à Paris pour la première fois depuis 2007 !

Paris, ville mythique, est une véritable source d'inspiration à l'international pour beaucoup d'artistes, photographes, musiciens. Les monuments parisiens, par leur histoire et leur impressionnante architecture, font incontestablement partie du charme de la capitale française.

Si Paris se visite, Paris se vit aussi : Paris, c'est aussi la capitale de la gastronomie, de la mode et du shopping; un café en terrasse dans l'un des « bistrot parisiens », un repas sur le pouce dans une brasserie, un somptueux dîner dans un restaurant gastronomique ...Attachée à la qualité de vie et au développement durable, la ville offre un cadre particulièrement agréable à ses habitants et à ses visiteurs.

FORMALITÉS D'ENTRÉE

Pour un séjour de moins de 3 mois, aucun visa n'est obligatoire pour entrer en France pour les ressortissants de l'Union européenne, de Suisse et du Royaume-Uni. Vous devez néanmoins être obligatoirement en possession d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité.

Si vous n'êtes pas ressortissant de l'Union européenne, de Suisse ou du Royaume-Uni, veuillez consulter le site du gouvernement pour vérifier si votre pays figure sur la liste des pays exemptés de visa d'entrée en France ou si vous devez, le cas échéant, obtenir un visa auprès des ambassades ou des consulats français de votre pays de résidence :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R50475>

Nous encourageons vivement les participants nécessitant un visa à présenter leur demande de visa le plus tôt possible.

SANTÉ

Depuis le 1^{er} août 2022, les voyageurs n'ont plus aucune formalité à accomplir avant leur arrivée en France, en métropole comme outre-mer, et la présentation du passe sanitaire ne peut plus être exigée, quel que soit le pays ou la zone de provenance.

TRANSPORT

Plusieurs compagnies aériennes desservent la destination par des vols directs. Vous pourrez bénéficier de tarifs attractifs en réservant votre vol pour Paris directement sur Internet le plus tôt possible.

HÉBERGEMENT

Les hôtels sélectionnés par l'UIA sont situés au cœur de Paris, près du lieu du congrès. Vous pouvez effectuer votre réservation en ligne sur : www.uiacongress.bnetwork.com/

Les tarifs que nous vous proposons sont des tarifs spécialement négociés pour le congrès de l'UIA. Le petit-déjeuner est inclus dans le prix de la chambre de tous les hôtels proposés.

En raison de la forte demande, les hôtels se remplissent très rapidement à Paris. Compte tenu du nombre limité de chambres et du fait que les tarifs préférentiels ne peuvent être garantis au-delà du nombre de chambres réservées pour l'UIA, nous vous recommandons de procéder à votre réservation d'hôtel dès que possible !

SE DÉPLACER

L'UIA ne prévoit pas de service de transfert depuis l'aéroport ou la gare. L'aéroport international de Paris Charles de Gaulle est situé à 29 km du Palais des Congrès. Il faut compter 45-50 minutes de transfert en taxi en fonction du trafic. Vous pouvez également vous rendre au centre-ville avec les transports publics. Paris possède un très bon réseau de transports urbains (bus, trains et tram).

TENUES VESTIMENTAIRES

Tenues pour les différentes activités sociales :

- Cérémonie d'ouverture et cocktail de bienvenue : tenue de ville
- Soirée informelle : tenue décontractée
- Soirée de gala : tenue de soirée / smoking
- Excursion générale : tenue décontractée

GLOBAL LEGAL SOLUTIONS PREMIER SPONSOR



LexisNexis
Nigel Roberts - Vice President, Global
Associations
125 Park Avenue
New York - NY 10007 - États-Unis
E. nigel.roberts@lexisnexis.com
W. www.lexisnexis.com

SPONSORS INSTITUTIONNELS



Ordre des avocats de Paris
4 boulevard du Palais
75001 Paris - France
T. +33 1 44 32 49 49
E. international@avocatparis.org
W. www.avocatparis.org



Conseil national des barreaux
180 boulevard Haussmann
75008 Paris - France
T. +33 1 53 30 85 60
E. international@cnb.avocat.fr
W. www.cnb.avocat.fr

OFFICIAL COFFEE



Luigi Lavazza S.p.A.
Via Bologna, 32
10152 Turin - Italie
T. +39 011 23 98 1
F. +39 011 23 98 324
E. info@lavazza.it

SPONSOR SILVER



Conférence des Bâtonniers
12 place Dauphine
75001 Paris - France
T. + 33 1 44 41 99 10
W. www.conferecedesbatonniers.com

SPONSOR CÉRÉMONIE D'OUVERTURE



Ordre des avocats de Paris
4 boulevard du Palais
75001 Paris - France
T. +33 1 44 32 49 49
E. international@avocatparis.org
W. www.avocatparis.org

SPONSORS DÎNER DE GALA



Advant Altana
45 rue de Tocqueville
75017 Paris - France
T. +33 (0)1 79 97 93 00
E. contact@advant-altana.com
W. www.advant-altana.com



FTMS
67, boulevard Malesherbes
75008 Paris - France
T. +33 1 47 23 47 24
E. ftmsavocats@ftmsavocats.com
W. www.ftmsavocats.com



Conseil national des barreaux
180 boulevard Haussmann
75008 Paris - France
T. +33 1 53 30 85 60
E. international@cnb.avocat.fr
W. www.cnb.avocat.fr



Ordre des avocats de Paris
4 boulevard du Palais
75001 Paris - France
T. +33 1 44 32 49 49
E. international@avocatparis.org
W. www.avocatparis.org

SPONSOR AI SOLUTIONS



Axokit
39 Rue du Chemin de Fer
L-7226 Walferdange
Luxembourg
e. sonia@axokit.com
w. www.axokit.com

SPONSOR SESSION CONJOINTE AVENIR DE L'AVOCAT / AVOCATS & JURISTES D'ENTREPRISE /
ORGANISATION DES CABINETS D'AVOCATS



United Pharmaceuticals
55, Avenue Hoche
75008 Paris - France
T. +33 1 55 37 22 22
E. k.olszewski@novalac.com
W. www.unitedneemol.com

SPONSOR SESSION ARBITRAGE INTERNATIONAL



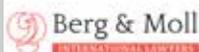
Centro Internacional de Arbitraje de Madrid (CIAM)
Calle de las Huertas, 13
28012 Madrid - Espagne
T. +34 91 538 35 48
E. info@madridarb.com
W. www.madridarb.com

SPONSOR SESSION DROIT IMMOBILIER



Luminance Technologies Ltd
Nine Hills Road
Cambridge CB2 1GE - Royaume-Uni
E. info@luminance.com
W. www.luminance.com

SPONSORS PAUSE CAFÉ



Berg & Moll
4, Avenue Hoche
75008 Paris - France
T. +33 1 88610468
E. moll@berg-moll.com
W. www.berg-moll.com



Centro Internacional de Arbitraje de Madrid (CIAM)
Calle de las Huertas, 13
28012 Madrid - Espagne
T. +34 91 538 35 48
E. info@madridarb.com
W. www.madridarb.com

SPONSOR BLOC-NOTES



Legall - Studi Legali Alleati
W. www.leg-all.it

EXPOSANTS



Conseil national des barreaux
180 boulevard Haussmann
75008 Paris - France
T. +33 1 53 30 85 60
E. international@cnb.avocat.fr
W. www.cnb.avocat.fr



Garance
51 rue de Châteaudun
75009 Paris - France
T. +33 1 70 37 73 20
W. www.garance.com



JPA International
7, rue Galilée
75116 Paris - France
T. +33 1 49 52 43 00
W. www.jpaf.fr



Interfimo
46 Bd de La Tour-Maubourg
75343 Paris - France
T. +33 810262626
W. www.interfimo.fr



Ordre des avocats de Paris
4 boulevard du Palais
75001 Paris - France
T. +33 1 44 32 49 49
E. international@avocatparis.org
W. www.avocatparis.org



Lexing
58 boulevard Gouvion-Saint-Cyr
75017 Paris - France
T. +33 (0)1 82 73 05 05
E. paris@alain-bensoussan.com
W. www.alain-bensoussan.com



Lextenso
La Grande Arche, Paroi Nord
1 Parvis de la Défense
92044 Paris La Défense - France
T. +33 01 40 93 40 40
W. www.lextenso.com



LexisNexis
Nigel Roberts - Vice President, Global
Associations
125 Park Avenue
New York - NY 10007 - États-Unis
E. nigel.roberts@lexisnexis.com
W. www.lexisnexis.com



Septeo Solutions Avocats
194 avenue de la gare Sud de France
34970 Lattes - France
T. +33 467154400
E. contact@septeo.com
W. www.septeo.com

PARTENAIRE MÉDIAS



The UIA serving the Rule of Law

- ◆ Protecting Lawyers
- ◆ Promoting the Rule of Law
- ◆ Strengthening Access to Justice
- ◆ Advocating for Human Rights
- ◆ Calling for the End of the Death Penalty
- ◆ Supporting Independence of the Legal Profession

Are you interested in our actions?
Contact the UIA through:
uiacentre@uianet.org
+33 1 44 88 55 66
www.uianet.org



SESSION DU COMITÉ DES FEMMES

Ce panel, modéré par Elisabeth Zakharia Sioufi, Présidente du Comité des femmes de l'UIA, portera sur l'intelligence artificielle et les droits des femmes, examinant dans quelle mesure l'intelligence artificielle peut être un outil pour lutter contre la discrimination à l'égard des femmes, éliminer les stéréotypes et les préjugés à cet égard et contribuer ainsi à la promotion et à l'avancement de leurs droits.

**La session aura lieu
le vendredi 1^{er} novembre à 9h00.**

COCKTAIL DES MEMBRES 10/20/30 ANS

En guise de remerciement pour leur soutien indéfectible à l'UIA au fil du temps, les membres de 10, 20 ou 30 ans recevront un prix reconnaissant leur longue implication au sein de l'UIA
le mercredi 30 octobre.

UIADVANCE

L'UIA soutient les gestionnaires de cabinets d'avocats dans leurs défis stratégiques, financiers et de ressources humaines. Pendant le congrès, une session spéciale dédiée aux membres de l'UIAdvance aura lieu

**le vendredi 1^{er} novembre à
17h30.**

INNOVATION ET METHODOLOGIE DANS L'ACTION HUMANITAIRE - LES VIOLENCES SEXUELLES EN ZONES DE CONFLIT ET LA PROTECTION MONDIALE DE L'ENFANCE

Le but de la session est de présenter les nouvelles formes d'engagements associatifs, aussi bien au niveau de la méthodologie que de l'innovation, à travers le prisme de deux thématiques : les violences sexuelles en zones de conflit et la protection mondiale de l'enfance. Cette session se déroulera le **mercredi 30 octobre à 14h00.**

BIENVENUE À NOS NOUVEAUX PARTICIPANTS !

Vous participez pour la première fois au congrès de l'UIA ? Nous prenons toujours soin des nouveaux congressistes. Les organisateurs de l'UIA vous accueilleront lors d'un **petit-déjeuner de rencontre le jeudi 31 octobre, de 8h00 à 9h00.**

C'est l'occasion de rencontrer d'autres membres de l'UIA qui sont de nouveaux participants et de nouer des contacts !

JOURNÉE « NETWORKING »

La journée d'ouverture du congrès est l'occasion de retrouver vos confrères dans l'atmosphère particulièrement chaleureuse qui caractérise l'UIA !

La journée commencera avec l'**Assemblée Générale de l'UIA** au Palais des Congrès, suivie par les forums spécialisés qui auront lieu dans l'après-midi.

Cette année, vous aurez aussi le choix entre 10 forums spécialisés par langue et par région. Les **forums linguistiques** facilitent la discussion de sujets importants du droit pour les participants qui partagent une langue commune. Les **forums régionaux** quant à eux, permettent aux participants d'échanger différents points de vue sur une même problématique et de considérer les multiples façons juridiques de la traiter selon le pays. Avec des coordinateurs experts venus des quatre coins du monde, ces discussions promettent d'être animées et instructives !

L'après-midi sera également théâtre de la populaire **session Networking**, ainsi que d'une **session spéciale** consacrée à la violence à l'égard des femmes dans les zones de guerre et à la protection des enfants dans le monde.

La journée se terminera avec la cérémonie d'ouverture à la Maison de l'UNESCO.

9h30 – 11h30

Assemblée Générale de l'UIA

Réunion réservée exclusivement aux membres de l'UIA

14h00 – 17h00 - Session spéciale / Salle 342

Pour plus d'information, veuillez consulter la page suivante.

14h00 – 15h30 - UIA Networking / Salle 326-327

L'une des raisons de participer à un congrès mondial est le réseautage - rencontrer des consœurs et des confrères qui pourraient être utiles à sa propre pratique du droit et se faire connaître des autres et pourquoi pas, créer des liens organiques.

Le UIA Networking, présenté pour la première fois au congrès de Macao en 2013, à l'initiative de Fred Kan, est un programme unique offrant une telle opportunité.

Chaque participant intéressé à être mis en relation avec des cabinets d'avocats en dehors de sa propre juridiction dispose de 3 minutes sur scène pour se présenter et présenter son cabinet. Les avocats partageant les mêmes idées peuvent se rencontrer lors de la session pour explorer les possibilités de coopération.

Coordinateur : Jean-François HENROTTE (*Lexing*) Liège, Belgique

14h00 – 15h30

Forum des avocats africains

Forum des avocats arabophones

Forum des avocats asiatiques

Forum des avocats des pays d'Europe centrale et orientale

Forum des avocats latino-américains

15h30 – 17h00

Forum de *common law*

Forum des avocats francophones

Forum des avocats germanophones

Forum des avocats lusophones

Forum des avocats hispanophones

18h00 – 19h30

Cérémonie d'ouverture à la Maison de l'UNESCO

19h30

Cocktail de bienvenue à la Maison de l'UNESCO

SESSION

INNOVATION ET METHODOLOGIE DANS L'ACTION HUMANITAIRE LES VIOLENCES SEXUELLES EN ZONES DE CONFLIT ET LA PROTECTION MONDIALE DE L'ENFANCE

Le but de la session est de présenter les nouvelles formes d'engagements associatifs, aussi bien au niveau de la méthodologie que de l'innovation, à travers le prisme de deux thématiques : les violences sexuelles en zones de conflit et la protection mondiale de l'enfance.

Il s'agira d'examiner les moyens de lutter contre les violences sexuelles dans les zones de conflit en mettant en avant les actions concrètes des associations sur le terrain.

Une attention particulière sera donnée à la protection mondiale de l'enfance, en abordant diverses problématiques traitées par les associations, telles que les enfants issus du viol, les enfants sans-papier et les mineurs non accompagnés. La question de l'éducation dans les camps de personnes déplacées sera également abordée.

Enfin, le rôle des barreaux et leur collaboration à l'échelle internationale pour lutter contre ces exactions sera présenté.

Avec le soutien de :

L'association Stand Speak Rise Up! de S.A.R. la Grande-Duchesse de Luxembourg

L'association We Are NOT Weapons of War (WWoW) de Céline Bardet

L'Association Mondiale des Amis de l'Enfance (AMADE) de S.A.R. La Princesse de Hanovre

L'Association Compassion Asian Youth (ACAY) de Soeur Sophie

La Fondation Panzi by Dr. Denis Mukwege

L'Association du Notariat Francophone (ANF)

L'Ordre des Avocats de Paris – représenté par M le Bâtonnier Pierre Hoffman et Mme la Vice-Bâtonnière Vanessa Bousardo

Mots de Bienvenue :

Aurore BERGÉ, Ministre déléguée chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations, France (*invitée*)

Jacqueline SCOTT, Présidente de l'UIA (Fortney & Scott, LLC) Washington, DC, Etats-Unis

Vanessa BOUSARDO, Vice-Bâtonnière de l'Ordre des Avocats de Paris, France

14h00 – 15h30 : Les solutions innovantes et technologiques développées par les associations

Modérateur : Alain GROSJEAN, co-directeur des revenus de l'UIA (Bonn & Schmitt) Luxembourg

Thème 1 : L'application innovante développée par l'association WWoW

Une application mobile a été développée par l'association WWoW pour récolter les preuves des exactions commises en zones de conflits et lutter contre l'impunité des auteurs de ces crimes.

Présentation de l'état actuel de la situation et présentation des projets en cours de l'association WWoW (Ukraine, Kasaï, Israël, etc.)

Céline BARDET, juriste spécialisée dans les crimes de guerre, la justice pénale internationale et la criminalité transnationale.

Elle a créé l'ONG «We are NOT Weapons of War», qui se consacre à la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits

Thème 2 : Présentation de la fondation Panzi et de ses actions

Vanessa GOSCINNY, membre de la fondation Panzi (*invitée*)

Thème 3 : Stand Speak Rise Up ! La situation délicate des enfants issus du viol

Orateur à confirmer

SPÉCIALE

15h30 – 17h00 : La protection mondiale de l'Enfance

Avec le soutien de l'association AMADE présidée par S.A.R la Princesse de Hanovre, qui s'engage en faveur de la protection et de l'épanouissement de l'enfant à travers le monde.

Présentation du modèle AMADE par **Jérôme FROISSART**, secrétaire général de l'association, Monaco

Thème 1 : L'enfant fantôme : un état civil pour tous ?

Modératrice : France MALEPART, membre de l'association du notariat francophone (ANF), France

237 millions d'enfants de moins de 5 ans n'ont pas d'acte de naissance et 166 millions ne sont pas enregistrés à l'état civil.

Sans état civil, ces enfants n'existent pas pour les administrations de leur pays.

Sans certificat de naissance, ils ne peuvent pas justifier de leur filiation, du lieu de leur naissance, de leur âge ou de leur nationalité.

Sans identité, ces enfants « invisibles » sont privés de tout accès à la santé, à l'éducation et aux services sociaux de base.

Aissa NDIAYE, membre de l'association du notariat francophone (ANF), France

Thème 2 : La réinsertion méthodologique des Jeunes en milieu carcéral en France et aux Philippines

Modérateur : Jérôme FROISSART, secrétaire général de l'AMADE, Monaco

ACAY offre une seconde chance aux jeunes en difficulté de 15 à 23 ans à travers des approches éducatives créatives qui leur permettent de redécouvrir la dignité et le sens de leur vie et de devenir des acteurs de changement pour la société.

Sœur Sophie, missionnaire aux Philippines, fondatrice de l'association ACAY

Thème 3 : La question des Ecoles éphémères au Yémen

Modératrice : Laurence BORY, Présidente d'honneur de l'UIA (Bory & Associés Avocats) Genève, Suisse

Khadija AL-SALAMI, réalisatrice et présidente de l'association My Future Yémen, Yémen

Conclusions :

Modérateur : Alain GROSJEAN, co-directeur des revenus de l'UIA (Bonn & Schmitt) Luxembourg

Le rôle des Barreaux et de l'UIA dans les actions humanitaires

Elisabeth ZAKHARIA SIOUFI, Présidente du Comité des Femmes de l'UIA, Jdeidet El Metn, Liban

Vanessa BOUSARDO, Vice-Bâtonnière du Barreau de Paris, France

Le fonds de dotation de l'UIA pour l'Etat de droit

Silvestre TANDEAU DE MARSAC, directeur financier de l'UIA (FTMS Avocats) Paris, France

9h00 - 12h30

Session	Thème	Présidents	Orateurs
<p>Thème principal 1</p> <p>Salle 342</p> 	<p>Faut-il et peut-on réguler l'intelligence artificielle ? Dans le monde entier, le paysage technologique est aujourd'hui largement dominé par ce qui semble être un développement exponentiel des outils d'intelligence artificielle, basés sur de puissants algorithmes et connus sous le nom de « systèmes ». Certains affirment que nous sommes confrontés à la « révolution humaine la plus profonde de l'histoire ». Dans ce nouveau paysage, de nouvelles questions commencent à surgir, notamment la question fondamentale de la réglementation. Les systèmes d'IA doivent-ils être réglementés, et si oui, comment ? Lors de cette session matinale du thème principal, trois groupes de discussion analyseront ces questions, d'un point de vue à la fois généraliste et spécialisé. Un premier groupe multidisciplinaire d'experts internationaux examinera les fondements philosophiques et socio-économiques de toute réglementation de l'intelligence artificielle, l'outil technologique le plus avancé que l'humanité ait jamais utilisé à grande échelle. Un deuxième groupe d'experts, composé de représentants et d'experts des principaux blocs économiques mondiaux (États-Unis d'Amérique, Union européenne, Chine), participera à une table ronde sur leurs objectifs respectifs en matière de réglementation. Enfin, un troisième panel se penchera sur les vastes changements dans le processus et la procédure des litiges judiciaires et de l'arbitrage qui pourraient résulter de l'utilisation de systèmes d'IA génératifs en tant que « assistants » juridiques virtuels par les plaideurs : un nouvel « eldorado » pour les avocats plaidants ? Est-il nécessaire de réviser les règles du contentieux pour prendre en compte les outils de l'IA générative ?</p>	<p>Coordinateur : Pierre KIRCH <i>(Pierre Kirch Avocats)</i> <i>Paris, France</i></p>	<p>Modérateurs : Pierre KIRCH <i>(Pierre Kirch Avocats)</i> <i>Paris, France</i> Jean-Paul VULLIETY <i>(University of Geneva)</i> <i>Genève, Suisse</i></p> <p>Orateurs : Nick BOSTROM <i>(Oxford University)</i> <i>Oxford, Royaume-Uni (invité)</i> Stanislas DEHAENE <i>(Collège de France)</i> <i>Paris, France (invité)</i> Mark EVANS <i>(The Law Society of England and Wales)</i> <i>Londres, Royaume-Uni</i> Yann FERGUSON <i>(Institut catholique d'Arts et Métiers)</i> <i>Toulouse, France (invité)</i> Jean-Gabriel GANASCIA <i>(Université Pierre et Marie Curie)</i> <i>Paris, France (invité)</i> Pierre HOFFMAN <i>(Barreau de Paris)</i> <i>Paris, France</i> Jamie HORSLEY <i>(Yale University)</i> <i>New Haven, CT, Etats-Unis (invité)</i> Ian MCDUGALL <i>(LexisNexis)</i> <i>Londres, Royaume-Uni</i> Seydina NDIAYE <i>(Digital University Cheikh Hamidou Kane)</i> <i>Dakar, Sénégal</i> Robert SILVERS <i>(US Under-Secretary for Homeland Security)</i> <i>Washington, DC, Etats-Unis (invité)</i> Dragos TUDORACHE <i>(European Parliament)</i> <i>Bruxelles, Belgique (invité)</i> Roberto VIOLA <i>(European Commission)</i> <i>Bruxelles, Belgique (invité)</i></p>
<p>Droits de l'homme</p> <p>Salle 343</p>	<p>Obligations ESG et droits de l'homme / Le travail sur le terrain en matière de droits de l'homme Durant cette séance, nous verrons comment l'interaction entre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et les droits de l'homme influe sur la dimension sociale, la gouvernance des entreprises, l'impact environnemental et la responsabilité dans la chaîne d'approvisionnement. Les informations sociétales et la transparence, ainsi que le respect des lois, sont des aspects essentiels. L'intégration des droits de l'homme dans les pratiques d'ESG atteste l'engagement en faveur d'une approche commerciale éthique et durable, reconnue par les investisseurs et les consommateurs. Nous aborderons notamment les aspects suivants : dimension sociale de l'ESG, gouvernance et droits de l'homme, impact environnemental et droits de l'homme, responsabilité dans la chaîne d'approvisionnement, respect des droits des communautés locales dans les pratiques d'ESG, publication d'informations et transparence, cadres réglementaires et légaux. Nous partagerons ensuite des expériences sur le terrain d'observateurs internationaux en matière de droits de l'homme : les traitements carcéraux inhumains en Moldavie et les effets pernicieux de la guérilla en Colombie.</p>	<p>Gustavo SALAS RODRÍGUEZ <i>(Salas y Salas, S.C.)</i> <i>Cancún, Mexique</i></p>	<p>Barbara BANDIERA <i>Milan, Italie</i> Régis BERGONZI <i>(Étude Bergonzi)</i> <i>Monaco, Monaco</i> Carlos FATÁS MOSQUERA <i>(Alion Abogados, SLP)</i> <i>Barcelone, Espagne</i> Roland RODRIGUEZ <i>(Conseil national des barreaux)</i> <i>Paris, France</i> Angel Maximiliano SANTIAGO IBARRA <i>Guanajuato, Mexique</i> María VALENTÍN ACEDO <i>(Libra Avocats)</i> <i>Paris, France</i> Tarik ZOUHAIR <i>(Cabinet Zouhair)</i> <i>Casablanca, Maroc</i></p>

9h00 - 12h30

Session	Thème	Présidents	Orateurs
<p>Droit OHADA ■ Salle 341</p>	<p>La conformité au service de l'investissement en droit OHADA : défis, enjeux et perspectives L'Afrique est le continent de tous les paradoxes. Les perspectives de croissance économique les plus encourageantes, en particulier dans le contexte post-Covid et malgré la crise ukrainienne, cheminent avec les chiffres les plus alarmants en matière de corruption et des flux financiers illicites. La corruption et partant, la non-conformité aux normes, à tous les niveaux de la vie économique, est unanimement reconnue comme l'un des obstacles majeurs à l'investissement et à l'émergence de l'économie africaine. Afin de contribuer, d'une part à l'élaboration des pistes de solution à ce fléau, et d'autre part à l'amélioration de l'efficacité du corpus normatif de l'OHADA dans son dessein d'attraction et de protection de l'investissement, il est proposé d'organiser la première session à la fois analytique et prospective sur la conformité au service de l'investissement en droit OHADA (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du droit des affaires). Cette session a pour vocation de permettre d'analyser l'évolution des règles matérielles de l'OHADA et de les confronter aux exigences de la conformité dans le cadre particulier de l'investissement afin d'en apprécier la justesse et l'opportunité dans cet espace. Il s'agit d'organiser des échanges entre praticiens, avec l'apport des expériences des entreprises comme des administrations.</p>	<p>Martial AKAKPO (Martial Akakpo & Associates) Lome, Togo</p>	<p>Alain FENEON (Etudes Juridique Africaine) Paris, France Cédric FISCHER (FTMS Avocats) Paris, France Marc HENRY (FTMS Avocats) Paris, France Pierre LAPORTE (Governances) Paris, France</p>
<p>Droit et pratique du contentieux ■ Salle 362 - 363</p>	<p>L'état des lieux du contentieux Au cours de cette session, nous examinerons l'état du contentieux moderne et son avenir. Les sujets de discussion incluront : - L'utilisation de l'intelligence artificielle - est-ce l'avenir ? - Le contentieux en crise : les problèmes liés aux recours collectifs, au financement du contentieux, à l'application de la loi, à la rétention des talents, à l'attrait de l'internalisation et à la répression des honoraires. - Autres tendances futures</p>	<p>Amy HARVEY (Ontier LLP) Londres, Royaume-Uni</p>	<p>Paul CONVERY (William Fry) Dublin, Irlande John McELROY (Hausfeld & Co LLP) Londres, Royaume-Uni</p>

9h00 - 12h30

Session	Thème	Présidents	Orateurs
<p>Investissements étrangers / Droit du travail</p> <p>■</p> <p>Salle 361</p>	<p>L'impact du droit du travail sur les investissements étrangers</p> <p>Lorsqu'une entreprise décide d'entreprendre un investissement dans un pays étranger, elle soumet le projet à une analyse de sa faisabilité sous différents angles. Il s'agit d'explorer et de conclure sur la manière dont une organisation va gérer les risques et les opportunités. L'analyse se concentre naturellement sur certains aspects classiques tels que la rentabilité économique attendue, les conditions fiscales, la situation de financement, le marché, etc. Cependant, nous avons tous pu constater que, ces dernières années, le concept d'ESG (Environnement, Social et Gouvernance) a pris une importance fondamentale dans l'analyse d'un projet d'investissement étranger. Dans cette session conjointe de la Commission des investissements étrangers et de la Commission du droit du travail, nous focaliserons notre attention sur les effets sociaux et de gouvernance d'un investissement étranger. En outre, nous nous concentrerons sur l'analyse de l'impact du droit du travail sur les investissements étrangers. Nous examinerons comment les projets de cette nature sont affectés par : les réglementations du droit du travail ; la situation juridique et factuelle des syndicats de travailleurs ; l'existence de conventions collectives de travail ; les différentes alternatives en matière de conditions d'embauche ; la nécessité et / ou la commodité d'embaucher du personnel local ou, au contraire, d'envoyer des expatriés, etc. Dans de nombreuses juridictions, en particulier dans les pays en développement, nous rencontrons des obstacles importants lorsque nous essayons de trouver des solutions créatives aux aspects liés au droit du travail, en raison de la rigidité des réglementations existantes ou de la présence de syndicats robustes. Du point de vue du droit du travail, nous étudierons les responsabilités liées aux projets de fusions et acquisitions, les avantages et les inconvénients du recours à l'acquisition du fonds de commerce plutôt qu'à l'achat des actions d'une entreprise, les effets de la réduction du nombre d'employés si nécessaire, les différentes alternatives pour résoudre les conflits, la manière de créer une atmosphère amicale et collaborative entre l'entreprise investisseuse et la communauté locale, etc. Au cours de notre session, des experts dans ce domaine nous parleront de la situation dans leurs juridictions respectives. Nous sommes convaincus qu'un débat riche naîtra de l'échange d'opinions grâce au partage des expériences auxquelles nous avons tous été confrontés dans nos vies professionnelles.</p>	<p>Hernán ANDRADA (Santurio, Andrada & Noël) Buenos Aires, Argentine</p> <p>Ulrich BAUMANN (Oikon) Munich, Allemagne</p>	<p>Pier Giorgio BONACOSSA (RP Legal & Tax Associazione Professionale) Turin, Italie</p> <p>Giacomo DE FAZIO (Toffoletto De Luca Tamajo E Soci) Milan, Italie</p> <p>Eduardo LORENZETTI MARQUES (Studio Lorenzetti Marques) Sao Paulo, Brésil</p> <p>Lukas NICOLET-SERRA (K&L Gates Straits Law LLC) Singapour, Singapour</p> <p>Henrik NILSSON (Advokatfirman Allians) Karlstad, Suede</p> <p>Alina QUACH (Asiallians) Pekin, Chine</p>



9h00 - 12h30

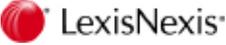
Session	Thème	Présidents	Orateurs
<p>Forum des Membres Collectifs</p> <p>■</p> <p>Salle 364</p>	<p>Les associations d'avocats et les barreaux dans les 10 prochaines années : où vont-ils ? Où devraient-ils aller ?</p> <p>Comment le métier d'avocat va-t-il évoluer au cours des dix prochaines années et comment les barreaux doivent-ils s'y préparer ? Au fur et à mesure que nous avançons dans le 21^e siècle, des questions telles que le travail à distance, les perturbations mondiales (guerres, troubles civils), les divisions politiques, le changement climatique, la technologie avancée (y compris l'IA), les différences générationnelles sur l'utilisation des médias sociaux, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, etc. sont de plus en plus pertinentes pour les avocats et les organisations juridiques qui les guident. Rejoignez-nous pour entendre les bâtonniers des barreaux du monde entier nous expliquer comment les organisations abordent ces questions et comment se préparer pour l'avenir.</p>	<p>Codirecteurs des membres collectifs :</p> <p>Rosa Isabel PEÑA SASTRE (Lex Administrativa Abogacía) Barcelone, Espagne</p> <p>Murray S. LEVIN (Troutman Pepper) Philadelphie, PA, Etats-Unis</p> <p>Coordinateurs :</p> <p>Alfonso PÉREZ-CUELLAR MARTINEZ (Pérez Cuellar Abogados, S.C.) México, Mexique</p> <p>Murray S. LEVIN (Troutman Pepper) Philadelphie, PA, Etats-Unis</p>	
<p>Avenir de l'Avocat / Avocats & juristes d'entreprise / Organisation des cabinets d'avocats</p> <p>■</p> <p>Salle 326 - 327</p>	<p>Devenir un « business partner » en tant que juriste d'entreprise et en tant que juriste externe : différences, opportunités et défis.</p> <p>Cette session sera une table ronde animée et enrichissante au cours de laquelle des juristes d'entreprise et des avocats internationaux présenteront leurs points de vue et compareront leurs expériences sur la manière de devenir de véritables «business partners» pour leurs clients (pour le juriste d'entreprise, ses clients d'entreprise et pour l'avocat, ses clients) afin de stimuler les activités de leurs clients et d'apporter de la valeur ajoutée, tout en protégeant les entreprises contre les risques juridiques majeurs.</p> <p>Les juristes d'entreprise et les avocats discuteront des similitudes, des différences et des défis liés à leur approche «business» et de la manière dont ils travaillent ensemble et peuvent améliorer leur coopération pour assurer le succès de l'entreprise.</p>	<p>James GRENNAN (A & L Goodbody) Dublin, Irlande</p> <p>Arianna RIGHI (ADM International SARL) Rolle, Suisse</p> <p>Anibal SABATER (Chaffetz Lindsey LLP) New York, NY, Etats-Unis</p> <p>Coordinatrice :</p> <p>Susanne MARGOSSIAN (UP International SA) Genève, Suisse</p>	<p>Kato AERTS (Lydian) Anvers, Belgique</p> <p>Mathieu BIANQUIS (Groupe Paris Entertainment Company) Paris, France</p> <p>Alexis BRUNET (ADM Germany) Hambourg, Allemagne</p> <p>Ignacio CORBERA DALE (Garrigues UK LLP) Londres, Royaume-Uni</p> <p>Marco IMPERIALE (Better Ipsum) Bologne, Italie</p> <p>Adrian KNIGHT (Knight & Smart Korr) Londres, Royaume-Uni</p> <p>Laure LAVOREL (Broadcom) Morges, Suisse</p> <p>Yuko MUKUO (Sakata Seed Corporation) Yokohama, Japon</p> <p>Pedro PAIS DE ALMEIDA (Abreu Advogados) Lisbonne, Portugal</p> <p>Catherine PEULVÉ (Catherine Peulvé Avocat Cplaw) Paris, France</p> <p>Marijke ROELANTS (Boldlaw) Bruxelles, Belgique</p> <p>Dominik SUONIEMI (W.R. Grace & Co.) Vormes, Allemagne</p>



14h00 - 17h30

Session	Thème	Présidents	Orateurs
<p>Sénat International des Barreaux</p> <p>Salle 342</p>	<p>La contribution de la profession juridique dans les démocraties : les associations d'avocats et les barreaux et leur rôle dans la préservation de la liberté d'expression.</p> <p>Ce forum réunira des présidents de barreaux du monde entier pour explorer le rôle fondamental que jouent ces institutions juridiques dans la protection et la promotion de la liberté d'expression en tant que composante essentielle des démocraties.</p>	<p>Présidente du Sénat International des Barreaux : Jacqueline SCOTT <i>Présidente de l'UIA</i></p> <p>Vice-Présidents du Sénat International des Barreaux : Luc DESHAIES <i>(Gowling WLG) Montreal, Canada</i></p> <p>James MACGUILL <i>(MacGuill and Company) Dundalk, Irlande</i></p> <p>Alfonso PÉREZ-CUELLAR MARTINEZ <i>(Pérez Cuellar Abogados, S.C.) México, Mexique</i></p> <p>Lisa SAVITT <i>(Benchmark International ADR, LLC) Davis, DC, Etats-Unis</i></p>	<p>Modératrice : Lisa SAVITT <i>(Benchmark International ADR, LLC) Davis, DC, Etats-Unis</i></p> <p>Orateurs : Aurora AUSTRIACO <i>Chicago Bar Association, Chicago, IL, Etats-Unis</i></p> <p>Vladimir BEJANSKI <i>Bar Association of Vojvodina, Novi Sad, Serbie</i></p> <p>Julie COUTURIER <i>Présidente du Conseil national des barreaux, Paris, France</i></p> <p>Mark CRANE <i>Président de Toronto Lawyers Association Toronto, Canada</i></p> <p>Kazuma HIGUCHI <i>Tokyo Bar Association, Tokyo, Japon</i></p> <p>Pierre HOFFMAN <i>Président du Barreau de Paris Paris, France</i></p> <p>Christian LEMKE <i>vice-président du German Federal Bar (BRAK), Berlin, Allemagne</i></p> <p>Cherine LUZAISU <i>Bâtonnière du Barreau du Kongo Central, Matadi, Rép. Dém. du Congo</i></p> <p>Kosuke OIE <i>Japan Federation of Bar Associations, Tokyo, Japon</i></p> <p>Arturo PUEBLITA FERNÁNDEZ <i>Président du Ilustre y Nacional Colegio de Abogados de Mexico, México, Mexique</i></p> <p>Sydney SANCHES <i>Président du Instituto dos Advogados Brasileiros, Rio de Janeiro, Brésil</i></p>

14h00 - 17h30

Session	Thème	Présidents	Orateurs
<p>Task Force Intelligence Artificielle</p> <p>■</p> <p>Salle 343</p>  	<p>Cette session se concentrera sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une session de formation / pratique sur les outils de l'IA disponibles sur le marché • Une présentation des lignes directrices de l'UIA pour l'utilisation de l'IA par les avocats • Une discussion sur les derniers développements législatifs et jurisprudentiels en matière de l'IA dans différentes régions du monde. 	<p>Massimo STERPI <i>(Studio Legale Gianni & Origoni)</i> <i>Rome, Italie</i></p> <p>Coordinateurs : Jérémy BENSOUSSAN <i>(Alain Bensoussan Avocats Lexing)</i> <i>Paris, France</i></p> <p>Sarah CONLEY ODENKIRK <i>(ArtConverge LLP)</i> <i>Los Angeles, CA, Etats-Unis</i></p>	<p>William CHARRINGTON <i>(Farrer & Co.)</i> <i>Londres, Royaume-Uni</i></p> <p>Sonia EYAAN BOURDAUD <i>(Axokit)</i> <i>Luxembourg, Luxembourg</i></p> <p>Ian MCDOUGALL <i>(LexisNexis)</i> <i>Londres, Royaume-Uni</i></p> <p>Satoshi NAGANO <i>(Uryu & Itoga)</i> <i>Tokyo, Japon</i></p> <p>Jacqueline SCOTT <i>(Fortney & Scott, LLC)</i> <i>Washington, DC, Etats-Unis</i></p> <p>Silvestre TANDEAU DE MARSAC <i>(FTMS Avocats)</i> <i>Paris, France</i></p> <p>Aparna VISWANATHAN <i>(Viswanathan & Co.)</i> <i>New Delhi, Inde</i></p> <p>Yonca Fatma YÜCEL <i>(Yiğit Yücel International Law Firm)</i> <i>Ankara, Turquie</i></p>
<p>Droit animalier / Droit bancaire et financier / Droit pénal</p> <p>■</p> <p>Salle 361</p>	<p>Crimes de violence et d'exploitation : comment l'IA peut-elle offrir de nouveaux outils au droit ?</p> <p>Malgré le progrès économique et les avancées en matière de soins de santé et de technologie, les êtres humains continuent de commettre des actes de violence inqualifiables les uns contre les autres, le plus souvent à des fins lucratives. La traite des êtres humains et le trafic de migrants exploitent le malheur d'autrui, et l'exploitation illégale des espèces sauvages et de l'environnement provoque des souffrances indicibles et ravage la planète. Il s'agit de crimes organisés transnationaux qui ont des répercussions mondiales. Au-delà des terribles coûts humains, de la souffrance animale et de la perte de biodiversité, la violence déstabilise les communautés et menace la sécurité mondiale. Dans le même temps, les flux financiers illicites portent atteinte à l'intégrité financière et ont un impact négatif sur l'économie. En outre, les criminels sont devenus plus sophistiqués dans leurs efforts, ce qui rend l'application de la loi plus difficile. Ces dernières années, ils ont commencé à se servir de plus en plus largement de la technologie, y compris les marchés en ligne ainsi que les médias sociaux et les services de communication numérique cryptée dans leurs opérations (par exemple, pour le recrutement et la coordination). Cela permet aux criminels de renforcer leur efficacité, mais aussi aux services répressifs de détecter et de tracer les activités criminelles, y compris les flux financiers. Ce groupe de discussion aborde les multiples facettes de l'exploitation illégale et des crimes de violence, en particulier le rôle crucial joué par les institutions financières et le soutien des technologies innovantes, telles que l'intelligence artificielle (IA). L'IA générative, avec sa capacité à générer des images, du texte et du son, offre des outils nouveaux et avancés aux forces de l'ordre et aux organisations œuvrant en vue de mettre fin à la violence. Les intervenants partageront leurs expériences dans ce domaine et illustreront diverses pratiques qui peuvent contribuer à la prévention de ces crimes dévastateurs, ainsi que les implications pour l'avenir.</p>	<p>Barbara BANDIERA <i>Milan, Italie</i></p> <p>Yolanda EISENSTEIN <i>Santa Fe, NM, Etats-Unis</i></p> <p>Etienne LESAGE <i>(Lesage Avocats)</i> <i>Paris, France</i></p>	<p>Marie-Paule GILLEN <i>(DSM Avocats à la Cour)</i> <i>Luxembourg, Luxembourg</i></p> <p>Jim Karani RIUNGU <i>(Lawyers For Animal Protection In Africa - LAPA)</i> <i>Nairobi, Kenya</i></p>

14h00 - 17h30			
Session	Thème	Présidents	Orateurs
<p>Droit de la faillite / Droit de la famille / Droits de l'homme</p> <p>Salle 341</p>	<p>Viellissement et droits Nous débattons des aspects juridiques associés à la vieillesse, tels que le problème des pensions et de l'âge de la retraite, les procès en matière d'invalidité, le testament de vie, l'insolvabilité des personnes âgées et l'euthanasie, entre autres questions.</p>	<p>Daniela HORVITZ LENNON (Horvitz Abogados) Santiago, Chili</p> <p>Alberto ROMÁN PALENCIA (Román Y Castañeda Abogados) México, Mexique</p> <p>Gustavo SALAS RODRÍGUEZ (Salas y Salas, S.C.) Cancún, Mexique</p>	<p>Giulia FACCHINI (Studio Legale Avvocato Giulia Facchini) Turin, Italie</p> <p>Véronique MOISSINAC MASSENET Paris, France</p> <p>José PAJARES ECHEVERRÍA (Cremades & Calvo-Sotelo Abogados S.L.P.) Zaragoza, Espagne</p> <p>Howard S. SIMMONS (Simmons Da Silva & Sinton) Brampton, Canada</p> <p>Luis ZARRALUQUI NAVARRO (Zarraluqui Abogados De Familia) Madrid, Espagne</p>
<p>Organisation Internationale du Patrimoine</p> <p>Salle 326 - 327</p>	<p>Partie 1 : Pièces d'art et organisation du patrimoine Paris et l'Art vont de pair : on peut trouver des chefs-d'œuvre de tous les secteurs de l'art dans la Ville Lumière. Les juristes qui travaillent avec des personnes fortunées sont généralement confrontés à cette catégorie de « biens d'agrément » de leurs clients, tels que des peintures, des sculptures ou d'autres objets d'art de grande valeur. Mais quels sont les défis auxquels les conseillers sont confrontés lorsque ces œuvres d'art de grande valeur font partie du patrimoine d'un défunt ? Des experts dans le domaine de l'organisation du patrimoine du monde entier discuteront de ces défis en examinant une étude de cas « artistique ».</p> <p>Partie 2 : Nouvelles technologies, IA et organisation du patrimoine Les nouvelles technologies et l'utilisation de l'intelligence artificielle vont-elles révolutionner l'organisation du patrimoine ? L'importance du contact humain pourrait-elle être totalement remplacée par la perfection de la technologie lorsqu'il s'agit de succession ? Les professionnels de l'organisation du patrimoine chercheront-ils un autre emploi dans quelques années ? Dans cette session, des experts en organisation du patrimoine du monde entier partageront leurs réflexions sur l'effet de la révolution technologique sur leur pratique, en discutant des questions juridiques et éthiques les plus importantes.</p>	<p>Carlos ANGLADA BARTHOLMAI (Monereo Meyer Abogados) Palma de Mallorca, Espagne</p>	<p>Alvaro AZNAR AZCARATE (Buckles Solicitors LLP) Londres, Royaume-Uni</p> <p>Veronica DINDO (Dindo, Zorzi & Associati studio legale) Verone, Italie</p> <p>Bérange DIOT (Cadiou Poivey-Leclercq & Associés) Paris, France</p> <p>Mohammed HASSANEIN (Elattar Law Firm) Caire, Egypte</p> <p>Peter KUN (Kun & Partner) Budapest, Hongrie</p> <p>Miklós ORBAN (OPL-gunnercooke) Budapest, Hongrie</p> <p>Bastian SCHMIDT-VOLLMER (BKL Fischer Kühne + Partner) Hambourg, Allemagne</p>
14h00 - 15h30			
<p>Comité LGBTQIA+</p> <p>Salle 364</p>	<p>Naviguer dans les protections juridiques pour les droits des LGBTQIA+ sur le lieu de travail Au cours de cette session, nous nous pencherons sur des questions telles que les lois anti-discrimination, les droits des employés, les politiques des entreprises et les meilleures pratiques pour créer des environnements de travail inclusifs et favorables aux personnes LGBTQIA+. En outre, nous explorerons les développements juridiques récents, les études de cas et les stratégies de défense sur le lieu de travail. Nous nous attendons à une session engageante et informative entre les membres de la commission et leurs alliés.</p>	<p>Dirk NUYTS (EY) Zurich, Suisse</p>	<p>Alvaro AZNAR AZCARATE (Buckles Solicitors LLP) Londres, Royaume-Uni</p> <p>Ferenc BALLEGEER (FB-Tax) Bruxelles, Belgique</p> <p>Etienne LESAGE (Lesage Avocats) Paris, France</p> <p>Ben SHELDRIK (Magrath Sheldrick LLP) Londres, Royaume-Uni</p>

16h00 - 17h30

Session	Thème	Présidents	Orateurs
<p>Session conjointe UIA-ABA ■ Salle 362 - 363</p>	<p>Le nouveau monde de l'avocat en tant que gardien Avec la date d'entrée en vigueur du 1er janvier aux Etats-Unis, les avocats américains sont actuellement absorbés par la mise en conformité avec la loi sur la transparence, la Corporate Transparency Act et les nouvelles réglementations concernant la divulgation de la propriété effective. Les États-Unis ont commencé à rattraper les régimes de divulgation en vigueur en Europe et ailleurs dans la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et d'autres violations des droits de l'homme. L'aspect technique soulève également des questions plus larges, à savoir le rôle de l'avocat en tant que gardien dans l'évaluation de l'opportunité de représenter certains clients ou de maintenir cette représentation, dans l'équilibre entre les obligations envers le client et d'autres obligations concurrentes envers l'administration de la justice. Ces questions ne sont pas faciles à résoudre et se développent dans le cadre d'une approche de plus en plus politisée du droit. Le panel discutera de ces questions et de ce que les barreaux, en particulier ceux qui ont une portée internationale, peuvent et doivent faire.</p>	<p>Louis F. BURKE <i>(Louis F. Burke PC)</i> <i>New York, NY, Etats-Unis</i></p> <p>Steven M. RICHMAN <i>(Clark Hill PLC)</i> <i>Princeton, NJ, Etats-Unis</i></p>	<p>François MOYSE <i>(Moyses & Associates)</i> <i>Luxembourg, Luxembourg</i></p> <p>Peter REYES <i>(Minnesota Court of Appeals)</i> <i>Saint Paul, MN, Etats-Unis</i></p> <p>Ashu THAKUR <i>(Ashu Thakur & Associates)</i> <i>Advocates & Solicitors)</i> <i>Mumbai, Inde</i></p> <p>Wendy TAUBE <i>(Taube Law LCC)</i> <i>Chicago, IL, Etats-Unis</i></p> <p>Laurie WEBB DANIEL <i>(Webb Daniel Friedlander LLP)</i> <i>Atlanta, GA, Etats-Unis</i></p>
<p>Session Legal Tech avec LexisNexis ■ Salle 364</p>	<p>Le baromètre LegalTech UIA-LexisNexis – Résultats 2024</p>		

17h30 - 19h00

Session	Thème	Présidents	Orateurs
<p style="text-align: center;">Atelier : le travail de l'avocat pour les parties civiles</p> <p style="text-align: center;">■</p> <p style="text-align: center;">Salle 361</p>	<p>La représentation d'une victime étrangère dans un procès</p> <p>Seriez-vous, ou connaîtriez-vous l'avocat qui pourrait, dans votre pays, expliquer ses droits ou représenter une victime étrangère ou sa famille lors d'une enquête pénale et d'un procès ?</p> <p>Initialement ce fut une demande du procureur français soucieux de la protection de ses compatriotes à l'étranger. Aujourd'hui nous souhaitons, à partir de ce début, échanger sur les façons de faire de chaque pays afin de créer, au-delà des comparaisons, une réflexion générale sur les victimes censées être la raison d'être de tout système judiciaire.</p> <p>Voici donc les questions initiales qui serviront à animer ce débat.</p> <p>Agression, accident ou dépossession, il s'agit pour nous de procédure pénale.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Est-il possible d'avoir accès au dossier pénal, et à partir de quand ? • Au cours de l'enquête ? Au près de la police ? D'un magistrat instructeur ? Du procureur ? • Et que faut-il à l'avocat s'il peut et veut intervenir ? • Que doit-il être prouvé pour faire reconnaître la qualité de victime ? • Est-il nécessaire ou intéressant qu'une procédure pénale ait déjà été ouverte en France ? • Quelles sont les procédures pour récupérer le corps de la victime ? Faut-il l'accord d'un juge ? • Existe-t-il des avocats spécialisés pour les victimes, et parlant français ? • La victime ou ses proches sera-t-elle entendue par la justice ? • Les victimes peuvent-elles faire valoir leurs droits à des dommages-intérêts au pénal, comme les parties civiles en France, ou bien seulement devant un juge au civil ? • Existe-t-il dans votre juridiction des associations d'aide aux victimes ? • Combien de temps dure un procès ? <p>Au bout de combien de temps peut-on espérer obtenir une décision statuant sur le préjudice ?</p> <p>Accessoirement sur les coûts et les honoraires de l'avocat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quels sont les montants des honoraires pour assister une victime ? Avez-vous des exemples ? • Etes-vous prêt à travailler pro bono ? • Pouvez-vous demander uniquement un honoraire de résultat ? • La victime française peut-elle bénéficier d'un avocat à l'aide juridictionnelle, sous quelles conditions ? 	<p>Coordinateurs :</p> <p>Maxime DELHOMME <i>(SCP Delhomme)</i> <i>Paris, France</i></p> <p>Véronique MOISSINAC MASSENAT <i>Paris, France</i></p>	

9h00 - 12h30

Session	Thème	Présidents	Orateurs
<p>Thème principal 2</p> <p>Salle 342</p>	<p>Mode et développement durable</p> <p>Le secteur de la mode et du luxe est considéré comme l'un des secteurs ayant l'impact environnemental le plus élevé, mais aussi comme celui ayant le plus grand potentiel de développement vers une économie circulaire.</p> <p>C'est pourquoi l'Union européenne et ses États membres ont décidé d'introduire depuis une dizaine d'années de nouvelles mesures pour accélérer le changement du modèle de production et de consommation du secteur et pour sensibiliser les consommateurs à ce que font les entreprises en matière de durabilité. Les réglementations UE et nationales européennes en matière de devoir de vigilance, de communication extra financière, de responsabilité étendue du producteur à l'intégralité du cycle de vie du produit ont un effet à cascade sur l'entière chaîne de production des groupes du secteur <i>Fashion and Luxury</i> dont les sièges sont situés dans l'UE.</p> <p>Dans un marché global, les contraintes posées par la réglementation d'un continent dont les instances régulatrices ont choisi d'agir comme leader de la protection de l'environnement, se répercutent sur l'ensemble de la filière de production des opérateurs du secteur de la mode et du luxe à l'échelle internationale, par une application extra territoriale, à échelle mondiale, de mesures ou de best practices qui infusent, <i>volente o nolente</i>, leurs chaînes de valeur.</p> <p>La conférence se propose de faire le point de la question avec un regard croisé sur l'état des lieux des réglementations, des pratiques et des enjeux pour les opérateurs économiques du secteur au travers de plusieurs continents.</p>	<p>Coordinatrice : Anne-Manuelle GAILLET <i>(Castaldi Partners)</i> <i>Milan, Italie</i></p>	<p>Modératrices : Anne-Manuelle GAILLET <i>(Castaldi Partners)</i> <i>Milan, Italie</i> Joana WHYTE <i>(TELLES Advogados)</i> <i>Porto, Portugal</i></p> <p>Invitée d'honneur : Maria Teresa PISANI <i>(Trade Facilitation Section-United Nations Economic Commission for Europe -UNECE)</i> <i>Genève, Suisse</i></p> <p>Orateurs : Eileen AKBARALY <i>(Made for a Woman)</i> <i>Antananarivo, Madagascar</i> <i>(invitée)</i> Anne-Gwenn ALEXANDRE <i>Nantes, France</i> Fabrizio CARETTA <i>(Dolce & Gabbana)</i> <i>Milan, Italie</i> Marie-Claire DAVEU <i>(Kering) Paris, France</i> <i>(invitée)</i> Orsola DE CASTRO <i>(Fashion Revolution)</i> <i>Londres, Royaume-Uni (invitée)</i> Claire GISCARD D'ESTAING <i>(Groupe ETAM)</i> <i>Paris, France</i> Fabio MORETTI <i>(Castaldi Partners)</i> <i>Milan, Italie</i> Yann RIVOALLAN <i>(Fédération Française du prêt-à-porter féminin)</i> <i>Paris, France (invité)</i> Rany SADER <i>(Sader & Associates)</i> <i>Beyrouth, Liban (invité)</i> Stephen SIDKIN <i>(Fox Williams LLP)</i> <i>Londres, Royaume-Uni</i></p>
<p>Médiation et prévention des conflits</p> <p>Salle 343</p>	<p>La Médiation et l'intelligence artificielle</p> <p>A la vue de l'explosion des moyens et des avancées technologiques, la question qui se pose est de savoir si l'intelligence artificielle va jouer un ou plusieurs rôles dans la médiation? Va-t-elle apporter une aide stratégique pour les parties pour le choix de la procédure appropriée pour la résolution de leur différend? Va-t-elle leur permettre d'analyser leurs besoins et leurs intérêts, développer les options de leurs BATNA, les aider à gérer leurs émotions, les coacher dans un processus de médiation et pourquoi pas remplacer un médiateur?</p> <p>Quels sont les bénéfices à tirer et les éventuels dérives à éviter et quelles attitudes recommander pour les avocats et pour les médiateurs?</p>	<p>Lotfi EL AJERI <i>(El Ajeri Lawyers)</i> <i>Tunis, Tunisie</i></p>	<p>Thomas GAULTIER <i>(Abreu Advogados)</i> <i>Lisbonne, Portugal</i> Eric LE QUELLENEC <i>(Simmons & Simmons)</i> <i>Paris, France</i> David LUTRAN <i>(Lutran Avocats & Mediation)</i> <i>Paris, France</i></p>



9h00 - 12h30

Session	Thème	Présidents	Orateurs
Droit Agroalimentaire / Droit des assurances / Vente internationale de marchandises / Droit international privé / Droit des transports ■ Salle 362 - 363	Intelligence artificielle et numérisation : Une nouvelle ère pour la pratique juridique (1^{re} partie) L'objectif de cette session de travail sera de discuter des principales questions juridiques découlant de l'impact de l'intelligence artificielle et de la digitalisation sur les transactions internationales. Lors de cette session conjointe, les commissions Droit des transports, Vente internationale de marchandises, Droit international privé, Droit des assurances et Droit agroalimentaire exploreront la manière dont l'IA et la digitalisation affectent la pratique de l'avocat. Nous organiserons la session autour de différents panels sur des sujets tels que la vente internationale de produits intégrant l'IA, les véhicules autonomes, les dommages causés par l'IA et les algorithmes, l'impact de l'IA et de la digitalisation sur la chaîne d'approvisionnement, la gestion des données et le profilage, le règlement des différends et l'arbitrage maritime, les systèmes de paiement et le financement, entre autres. Dans ce contexte, des experts juridiques partageront les enseignements de leur expérience et apporteront un éclairage sur des questions pertinentes pour les praticiens internationaux.	Frédérique BANNES PHILIP <i>Paris, France</i> Mariaelena GIORCELLI <i>(Bortolotti, Mathis & Associati)</i> <i>Turin, Italie</i> Anna MONTESANO <i>(University Of Pisa)</i> <i>Pise, Italie</i> Francisco RAMOS ROMEU <i>(Rya Abogados SCP)</i> <i>Barcelone, Espagne</i> Diego SALUZZO <i>(Grande Stevens Studio Legale)</i> <i>Turin, Italie</i>	Virginie BERNARD <i>(Artlex Cabinet D'avocats)</i> <i>Paris, France</i> Nathalie CAZEAU <i>(Cazeau & Associés)</i> <i>Paris, France</i> Fernando DE LA MATA <i>(Pérez-Llorca Abogados)</i> <i>Barcelone, Espagne</i> Philippe DELEBECQUE <i>(Association Française Du Droit Maritime, Chambre arbitrale maritime de Paris)</i> <i>Paris, France</i> Beatrice FAVAREL <i>(Selarl Favarel & Associés)</i> <i>Marseille, France</i> Irene GRASSI <i>(Cocuzza)</i> <i>Bologne, Italie</i> Francesca HENNIG-POSENTI <i>(John Deere GMBH)</i> <i>Mannheim, Allemagne</i> Christopher KENDE <i>(Hill Betts & Nash)</i> <i>New York, NY, Etats-Unis</i> Katharina KLINGEL <i>(Brödermann Jahn Rechtsanwalts-gesellschaft MBH)</i> <i>Hambourg, Allemagne</i> Monika KOENIG <i>(Menold Bezler Rechtsanwälte Steuerberater Wirtschaftsprüfer Partnerschaft mbB)</i> <i>Stuttgart, Allemagne</i> Paolo LOMBARDI <i>(Studio Legale Elexi)</i> <i>Turin, Italie</i> Ulrich MÜNZER <i>(Hotz & Partner)</i> <i>Stuttgart, Allemagne</i> Claudio PERRELLA <i>(RP Legal & Tax)</i> <i>Turin, Italie</i> Alina QUACH <i>(Asiallians)</i> <i>Pekin, Chine</i> Michael REESE <i>(Reese LLP)</i> <i>New York, NY, Etats-Unis</i> Michal ROSZAK <i>(Berg & Moll International Lawyers)</i> <i>Varsovie, Pologne</i> Karel ROYNETTE <i>Paris, France</i> Nathalie SINAVONG <i>(LMT Avocats)</i> <i>Paris, France</i> Jean-Paul VULLIETY <i>(Des Gouttes & Associés)</i> <i>Genève, Suisse</i> Magdalena ZIELINSKA-KUC <i>(WKB Wierciński, Kwieciński, Baehr SP. K.)</i> <i>Varsovie, Pologne</i>

9h00 - 12h30

Session	Thème	Présidents	Orateurs
<p>Comité des femmes</p> <p>Salle 341</p>	<p>Intelligence Artificielle et Droits des Femmes</p> <p>Nous examinerons, en particulier, dans quelle mesure l'Intelligence Artificielle peut constituer un outil efficace pour combattre les discriminations à l'égard des femmes, éliminer les stéréotypes et les préjugés qui les génèrent et contribuer ainsi à promouvoir leurs droits.</p> <p>Nous discuterons également des moyens permettant de développer des algorithmes qui ne perpétueraient pas les inégalités concernant les femmes et aideraient à mettre fin à la violence à leur encontre et aux autres violations de leurs droits.</p>	<p>Elisabeth ZAKHARIA SIOUFI (<i>Elisabeth Zakharia Sioufi</i>) <i>Jdeidet El Metn, Liban</i></p>	<p>Lina ADLOUNI (<i>Adlouni</i>) <i>Koweït, Koweït</i></p> <p>Tanja ARSIC (<i>Vojodina Bar Association</i>) <i>Novi Sad, Serbie</i></p> <p>Céline BARDET (<i>We are not Weapons of War</i>) <i>Paris, France</i></p> <p>Ian MCDUGALL (<i>LexisNexis</i>) <i>Londres, Royaume-Uni</i></p> <p>Pasquale ORRICO (<i>Adivakta Legal and Business Services</i>) <i>Milan, Italie</i></p> <p>Marie-Aimée PEYRON (<i>Conseil national des barreaux</i>) <i>Paris, France</i></p> <p>Jacqueline SCOTT (<i>Fortney & Scott, LLC</i>) <i>Washington, DC, Etats-Unis</i></p> <p>Massimo STERPI (<i>Studio Legale Gianni & Origoni</i>) <i>Rome, Italie</i></p> <p>Yonca Fatma YÜCEL (<i>Yiğit Yücel International Law Firm</i>) <i>Ankara, Turquie</i></p>
<p>Session Next Gen Network</p> <p>Salle 361</p>		<p>Isidro NIÑEROLA TORRES (<i>Dawson Cornwell</i>) <i>Londres, Royaume-Uni</i></p>	
<p>Entreprises et droits de l'homme / Droit de l'environnement et développement durable</p> <p>Salle 364</p>	<p>Droit à la vie, un fondement pertinent pour la protection de l'environnement</p> <p>A la lueur de l'augmentation des contentieux climatiques, contre les Etats et les entreprises, de nouvelles réflexions et concepts juridiques méritent d'être étudiés pour protéger le droit à la vie, indissociable du droit à un environnement sain.</p> <p>Notre session portera sur le thème suivant : «Le droit à la vie, un fondement pertinent pour la protection de l'environnement».</p> <p>Afin de couvrir les principales questions soulevées par ce sujet, nous diviserons la présentation comme suit : Les droits des générations futures et l'équité générationnelle dans le domaine du droit de l'environnement ; Les droits de l'homme pour protéger l'environnement : le rôle de la CEDH et de la CIDH ; Le droit de vivre dans un environnement sain comme limite à la liberté d'entreprendre et au droit de propriété ; et enfin les droits des entités naturelles comme outil pour une meilleure protection de l'environnement.</p> <p>Ce large éventail de sujets sera présenté par d'éminents juristes, praticiens du droit et professeurs, tous spécialisés dans ces questions.</p>	<p>Emmanuel DAOUD (<i>Aarpi Vigo</i>) <i>Paris, France</i></p> <p>Luis Fernando MACÍAS GÓMEZ (<i>Philippi Prietocarrizosa Ferrero Du & Uría</i>) <i>Bogota, Colombia</i></p>	<p>Hector HERRERA ORDONEZ (<i>Herrera Y Sato, S.C.</i>) <i>México, Mexique</i></p> <p>François Guy TREBULLE (<i>Université de Paris 1 Panthéon Sorbonne</i>) <i>Paris, France</i></p>

9h00 - 12h30			
Session	Thème	Présidents	Orateurs
Droit de la santé / Droit des Sports ■ Salle 326 - 327	<p>Préparation juridique pour les questions fondamentales en matière de droit de la santé et de droits connexes</p> <p>Ce panel explorera les complexités juridiques contemporaines entourant le droit de la santé et le droit du sport. La discussion se concentrera sur ces droits intersectionnels cruciaux, reconnaissant l'importance primordiale de la santé en tant que droit fondamental à la vie. Naviguant à la fois dans les dimensions théoriques et pratiques des problématiques légales récentes, de la jurisprudence et des défis, la session promet une compréhension affinée des complexités au sein de cette discipline juridique diversifiée. Les participants auront l'opportunité d'acquérir des perspectives sur les derniers cas juridiques mondiaux.</p>	<p>Yoshihisa HAYAKAWA (Uryu & Itoga) Tokyo, Japon</p> <p>Eliana SILVA DE MORAES (Silva De Moraes Associes) Sao Paulo, Bresil</p>	<p>Paul CRAIG San Diego, CA, Etats-Unis</p> <p>Pierre LACOIN (1792 Avocats) Paris, France</p> <p>Janice F. MULLIGAN (Mulligan, Banham & Findley) San Diego, CA, Etats-Unis</p> <p>Alina QUACH (Asiallians) Pekin, Chine</p> <p>Shoichi SUGIYAMA (Field-R Law Offices) Tokyo, Japon</p> <p>Howard TARAS (University of California-San Diego) San Diego, CA, Etats-Unis</p>
	14h00 - 17h30		
Entreprises et droits de l'homme / Défense pénale internationale ■ Salle 342	<p>Du drame du Rana Plaza à aujourd'hui : quelles responsabilités civile et pénale pour les entreprises du secteur textile ?</p> <p>En 2013, près de deux années après l'approbation des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, le drame du Rana Plaza au Bangladesh avait mis en évidence les graves défaillances des multinationales en matière de respect des droits humains dans le secteur du textile et contribué à une prise de conscience mondiale sur la question.</p> <p>Plus de dix ans après cette tragédie, la session de travail permettra de dresser un état des lieux des obligations des entreprises du secteur textile en matière de respect des droits des travailleurs et du droit à un environnement propre, sain et durable des communautés locales.</p> <p>Lors de la session, seront ainsi évoqués les bonnes et mauvaises pratiques des entreprises de l'industrie de la mode (ex. : « fast fashion » c/ production durable et responsable); le cadre juridique mis en place pour prévenir et réparer les atteintes aux droits humains (ex. : législations nationales sur le devoir de vigilance, directives et régulations européennes, loi et résolutions sur le travail forcé de la population Ouïghoure, etc.) ; les initiatives développées par diverses entités visant à obtenir un engagement fort et réel des entreprises en la matière ; ainsi que les différentes procédures engagées au civil et au pénal contre les entreprises du secteur textile au niveau mondial.</p>	<p>Emmanuel DAOUD (Aarpi Vigo) Paris, France</p> <p>Héleyn UNAC (Human Rights Vigilance) La Haye, Pays-Bas</p>	<p>Clara GERARD RODRIGUEZ (FTMS Avocats) Paris, France</p> <p>Luana ROBERTO (Oratiofortis Avocates) Genève, Suisse</p> <p>Sylvain SAVOLAINEN (Savolainen Avocats) Genève, Suisse</p>

14h00 - 17h30

Session	Thème	Présidents	Orateurs
Droit immobilier  Salle 343	Avantages et inconvénients de l'IA pour le droit immobilier Cette session interactive débutera par une démonstration de l'IA la plus récente en matière de rédaction juridique et nous nous demanderons si un « vrai » avocat spécialisé dans l'immobilier va être remplacé par une machine. Nous aurons également une présentation des dernières technologies de l'IA utilisées par les clients dans la conception de biens immobiliers. Enfin, nous ferons un tour du monde avec de brèves mises à jour de chaque intervenant sur les lois locales relatives à l'IA ou des exemples particuliers d'entreprises utilisant l'innovation par l'IA dans le monde de l'immobilier.	Sandra JACOBUS <i>New York, NY, Etats-Unis</i> David SOLEY <i>(Bernstein, Shur, Sawyer & Nelson, P.A.)</i> <i>Portland, ME, Etats-Unis</i>	Borina ANDRIEU <i>(Wilmette & Associates Architects)</i> <i>Paris, France</i> Laura CONDUIT <i>(Farrer & Co.)</i> <i>Londres, Royaume-Uni</i> Fanny COTON <i>(Lexing) Liège, Belgique</i> Ricard GENÉ CASALS <i>(La Guard Advocats S.L.P.)</i> <i>Barcelone, Espagne</i> Erwin HANSLIK <i>(Taylorwessing E N W C Advokáti V.O.S.)</i> <i>Prague, République Tchèque</i> Gerard HOWARD JAMES <i>(William Fry) Dublin, Irlande</i> Peter KUN <i>(Kun & Partner)</i> <i>Budapest, Hongrie</i> Jose Antonio PÉREZ BREVA <i>(JAP) Barcelone, Espagne</i> Steven J. SHORE <i>(Schwartz Sladkus Reich Greenberg Atlas, LLP)</i> <i>New York, NY, Etats-Unis</i> Avinder SINGH <i>(Cicero Chambers)</i> <i>New Delhi, Inde</i> Roberto TIRONE <i>(Cocuzza) Milan, Italie</i>
Droit bancaire et financier  Salle 341	Comment les institutions financières peuvent-elles contribuer à la transition vers une économie bleue durable? L'économie bleue englobe toutes les industries et tous les secteurs liés aux océans, aux mers et aux côtes. L'Objectif de Développement Durable 14 des Nations Unies "vie aquatique" permet aux institutions financières de reconstruire la prospérité de l'océan, de restaurer la biodiversité et de régénérer la santé de l'océan. Les orateurs, entre autres choses, illustreront: (i) les initiatives d'organisations internationales pour investir dans l'économie océanique (par exemple, l'Initiative Financière sur une Économie Bleue Durable du Programme des Nations Unies pour l'Environnement"); (ii) comme les institutions financières fournissent le financement, l'investissement et l'assurance nécessaires pour alimenter les secteurs liés à l'océan, notamment le transport maritime, les produits de la mer et les énergies marines renouvelables, et peuvent avoir un impact considérable sur la santé des océans et accélérer la transition vers une économie bleue durable; (iii) études de cas qui donnent exemples pratiques de projets réussis ou stimulants sur l'économie bleue (par exemple, les obligations bleues).	Barbara BANDIERA <i>Milan, Italie</i>	Aboubacar FALL <i>(AF Legal) Dakar, Sénégal</i> Travis GERING <i>(Wuersch & Gering LLP)</i> <i>New York, NY, Etats-Unis</i> Linda JULIEN <i>(CTI Capital Groupe Inc)</i> <i>Montreal, Canada</i> Claudia LONGI <i>Bolzano, Italie</i> Pier Andrea MILANINI <i>(Milanini)</i> <i>Milan, Italie</i> Olivier NICOD <i>(Walder Wyss SA)</i> <i>Lausanne, Suisse</i> Helene PATY KOUNAKE <i>(Cabinet DHP Avocats)</i> <i>Cotonou, Benin</i> Silvestre TANDEAU DE MARSAC <i>(FTMS Avocats)</i> <i>Paris, France</i> Donald VENKATAPEN <i>(Venkatapen Boutique Lawyers)</i> <i>Luxembourg, Luxembourg</i> Serge ZANGUE <i>(Zangue And Partners)</i> <i>Douala, Cameroun</i>

 Luminance

14h00 - 17h30

Session	Thème	Présidents	Orateurs
Droit Agroalimentaire / Droit des assurances / Vente internationale de marchandises / Droit international privé / Droit des transports ■ Salle 362 - 363	<p>Intelligence artificielle et numérisation : Une nouvelle ère pour la pratique juridique (2e partie)</p> <p>L'objectif de cette session de travail sera de discuter des principales questions juridiques découlant de l'impact de l'intelligence artificielle et de la digitalisation sur les transactions internationales.</p> <p>Lors de cette session conjointe, les commissions Droit des transports, Vente internationale de marchandises, Droit international privé, Droit des assurances et Droit agroalimentaire exploreront la manière dont l'IA et la digitalisation affectent la pratique de l'avocat. Nous organiserons la session autour de différents panels sur des sujets tels que la vente internationale de produits intégrant l'IA, les véhicules autonomes, les dommages causés par l'IA et les algorithmes, l'impact de l'IA et de la digitalisation sur la chaîne d'approvisionnement, la gestion des données et le profilage, le règlement des différends et l'arbitrage maritime, les systèmes de paiement et le financement, entre autres.</p> <p>Dans ce contexte, des experts juridiques partageront les enseignements de leur expérience et apporteront un éclairage sur des questions pertinentes pour les praticiens internationaux.</p>	<p>Frédérique BANNES PHILIP <i>Paris, France</i></p> <p>Mariaelena GIORCELLI <i>(Bortolotti, Mathis & Associati)</i> <i>Turin, Italie</i></p> <p>Anna MONTESANO <i>(University Of Pisa)</i> <i>Pise, Italie</i></p> <p>Francisco RAMOS ROMEU <i>(Rya Abogados SCP)</i> <i>Barcelone, Espagne</i></p> <p>Diego SALUZZO <i>(Grande Stevens Studio Legale)</i> <i>Turin, Italie</i></p>	<p>Virginie BERNARD <i>(Artlex Cabinet D'avocats)</i> <i>Paris, France</i></p> <p>Nathalie CAZEAU <i>(Cazeau & Associés)</i> <i>Paris, France</i></p> <p>Fernando DE LA MATA <i>(Pérez-Llorca Abogados)</i> <i>Barcelone, Espagne</i></p> <p>Philippe DELEBECQUE <i>(Association Française Du Droit Maritime, Chambre arbitrale maritime de Paris)</i> <i>Paris, France</i></p> <p>Beatrice FAVAREL <i>(Selarl Favarel & Associés)</i> <i>Marseille, France</i></p> <p>Irene GRASSI <i>(Cocuzza)</i> <i>Bologne, Italie</i></p> <p>Francesca HENNIG-POSENTI <i>(John Deere GMBH)</i> <i>Mannheim, Allemagne</i></p> <p>Christopher KENDE <i>(Hill Betts & Nash)</i> <i>New York, NY, Etats-Unis</i></p> <p>Katharina KLINGEL <i>(Brödermann Jahn Rechtsanwalts-gesellschaft MBH)</i> <i>Hambourg, Allemagne</i></p> <p>Monika KOENIG <i>(Menold Bezler Rechtsanwälte Steuerberater Wirtschaftsprüfer Partnerschaft mbB)</i> <i>Stuttgart, Allemagne</i></p> <p>Paolo LOMBARDI <i>(Studio Legale Elexi)</i> <i>Turin, Italie</i></p> <p>Ulrich MÜNZER <i>(Hotz & Partner)</i> <i>Stuttgart, Allemagne</i></p> <p>Claudio PERRELLA <i>(RP Legal & Tax)</i> <i>Turin, Italie</i></p> <p>Alina QUACH <i>(Asiallians)</i> <i>Pekin, Chine</i></p> <p>Michael REESE <i>(Reese LLP)</i> <i>New York, NY, Etats-Unis</i></p> <p>Michal ROSZAK <i>(Berg & Moll International Lawyers)</i> <i>Varsovie, Pologne</i></p> <p>Karel ROYNETTE <i>Paris, France</i></p> <p>Nathalie SINAVONG <i>(LMT Avocats)</i> <i>Paris, France</i></p> <p>Jean-Paul VULLIETY <i>(Des Gouttes & Associés)</i> <i>Genève, Suisse</i></p> <p>Magdalena ZIELINSKA-KUC <i>(WKB Wierciński, Kwieciński, Baehr SP. K.)</i> <i>Varsovie, Pologne</i></p>

14h00 - 17h30

Session	Thème	Présidents	Orateurs
<p>Droit de la faillite</p> <p>■</p> <p>Salle 361</p>	<p>L'intelligence artificielle dans la restructuration du passif. Procédures d'insolvabilité express en raison de l'absence d'actifs. Bureaucratie et corruption en matière de faillite contre accessibilité et sécurité judiciaire. Bureaucratie et corruption contre accessibilité et certitude.</p> <p>Lors de cette session, trois questions très actuelles et requérant un débat urgent seront abordées. En premier lieu, la reconnaissance de l'utilisation ou du déploiement de l'intelligence artificielle dans le cadre de la recherche de nouvelles solutions et stratégies de restructuration de dettes, sous la supervision ou l'approbation d'organes gouvernementaux ou d'institutions et d'organismes internationaux.</p> <p>Le deuxième sujet concerne l'accessibilité d'une procédure immédiate et dynamique d'insolvabilité, de faillite et de liquidation dans les cas où le commerçant ne dispose pas des actifs nécessaires pour honorer ses dettes et ses obligations.</p> <p>En troisième lieu, nous analyserons des expériences actuelles menées dans diverses juridictions afin d'évaluer s'il est pertinent de créer des organes spécialisés en matière d'insolvabilité et de faillite ou bien de les éviter et de chercher à minimiser l'intervention judiciaire, susceptible d'aggraver la corruption et d'alourdir la bureaucratie, avec des conséquences négatives pour les créanciers et l'économie.</p>	<p>Alberto ROMÁN PALENCIA (Román Y Castañeda Abogados) México, Mexique</p>	<p>Manuel FERNANDEZ (GSK Stockmann) Luxembourg, Luxembourg</p> <p>Christoph GEORGE PAULUS (Humboldt-Universität zu Berlin) Berlin, Allemagne</p> <p>José PAJARES ECHEVERRÍA (Cremades & Calvo-Sotelo Abogados S.L.P.) Sarragosse, Espagne</p> <p>Rodrigo RODRIGUEZ (University of Lucerne) Lucerne, Suisse</p> <p>Volker RÖRMERMANN (Rörmermann Rechtsanwälte AG) Hanovre, Allemagne</p>
<p>Droit de l'Art / Droit de l'immigration et nationalité</p> <p>■</p> <p>Salle 364</p>	<p>L'art sans limites dans un monde fragmenté et axé sur l'IA : conjuguer le droit de l'art et le droit de l'immigration pour maximiser la créativité, la mobilité et la durabilité</p> <p>La créativité ne connaît ni limites, ni frontières. En effet, avec l'augmentation des événements virtuels depuis la pandémie mondiale, l'art n'est plus nécessairement créé dans un monde physique. Il peut désormais être créé n'importe où, y compris dans la métaverse, notamment grâce à l'intelligence artificielle. C'est dans ce meilleur des mondes que la pratique du droit de l'art doit évoluer avec agilité, afin de rester pertinente et efficace pour nos clients. Parallèlement, l'essor du travail à distance, avec le principe sous-jacent de travailler depuis n'importe où, a été à la fois une aubaine et un défi pour les avocats spécialisés en droit de l'immigration. Les employés globe-trotters et les employeurs qui peuvent de plus en plus s'approvisionner en services à l'échelle mondiale testent les fondements physiques sur lesquels repose la pratique du droit de l'immigration. Tant qu'il y aura des frontières nationales, une législation sur l'immigration sera nécessaire. Pourtant, la manière dont le droit de l'immigration est appliqué, même dans un avenir proche, est en pleine évolution. Comme les pratiques du droit de l'immigration et du droit de l'art sont en train d'être réinventées, voire bouleversées à l'ère de l'intelligence artificielle et des services mondialisés, il est impératif que les clients concernés par ces deux domaines du droit reçoivent des conseils coordonnés et innovants, ce sera le principal objectif de ce panel.</p>	<p>Hervé LINDER (Ernst & Linder LLC) New York, NY, Etats-Unis</p> <p>Massimo STERPI (Studio Legale Gianni & Origoni) Rome, Italie</p>	<p>Patricia BONITO PINTO (Walder Wyss SA) Genève, Suisse</p> <p>Judith BOUCHARDEAU (Borghese Associés) Paris, France</p> <p>Clayton E. CARTWRIGHT Jr (The Cartwright Law Firm LLC) Columbus, GA, Etats-Unis</p> <p>Renuka CAVADINI (Page & Partners) Genève, Suisse</p> <p>Lisanne CHAMBERLAND-POULIN (Hope Avocats) Bordeaux, France</p> <p>Hermie DE VOER (Everaert Advocaten Immigration Lawyers) Amsterdam, Pays-Bas</p> <p>Andrea HAULBERT (Karl Waheed Avocats) Paris, France</p> <p>Dirk NUYS (EY) Zurich, Suisse</p> <p>Ian E. SCOTT (Scott Legal) New York, NY, Etats-Unis</p> <p>Marc-André SEGUIN (Exeo Attorneys) Montreal, Canada</p> <p>Inge TE PAS (Kroes Advocaten Immigration Lawyers) Amsterdam, Pays-Bas</p> <p>Matthew WILLS (Laura Devine Immigration Law) Londres, Royaume-Uni</p>

14h00 - 17h30

Session	Thème	Présidents	Orateurs
<p>Droit de la mode / Droit des technologies de l'information / Propriété intellectuelle / Vie privée et droits de l'homme numérique</p> <p>■</p> <p>Salle 326 - 327</p>	<p>La loi sur les services numériques de l'UE : qu'est-ce qui a changé pour les utilisateurs et les fournisseurs ?</p> <p>Cette session de travail conjointe des Commissions de la protection des données, de la technologie, de la mode et de la propriété intellectuelle examinera certains des aspects introduits par le règlement européen sur les services numériques (DSA, Digital Services Act), ses implications transfrontalières et les développements de la directive sur le commerce électronique, ainsi que les mises en œuvre entreprises initialement par les fournisseurs de services en ligne. Cette session vise à fournir une analyse très pratique de l'application de la loi sur les services numériques et à discuter des défis rencontrés par les avocats et les praticiens internes depuis son entrée en vigueur.</p>	<p>Marita DARGALLO NIETO (Barrilero Y Asociados) Barcelone, Espagne</p> <p>Grant DAVIS-DENNY (Munger, Tolles & Olson LLP) Los Angeles, CA, Etats-Unis</p> <p>Aparna VISWANATHAN (Viswanathan & Co.) New Delhi, Inde</p> <p>Joana WHYTE (TELLES Advogados) Porto, Portugal</p>	<p>Moderateur : Francisco Javier GARCÍA PÉREZ (Uría Menéndez Abogados, S.L.P.) Barcelone, Espagne</p> <p>Orateurs : Virginie BENSOUSSAN-BRULÉ (Lexing Alain Bensoussan Avocats) Paris, France</p> <p>Eduardo BUISSON VAIRINHO DE BELTRÃO LOUREIRO (AAM - Macao) Macao, Macao</p> <p>Gloria CAIXETA (XCF Global) Sao Paulo, Bresil</p> <p>William CHARRINGTON (Farrer & Co.) Londres, Royaume-Uni</p> <p>Victoria GIGANTE PÉREZ (J & A Garrigues, S.L.P.) Valence, Espagne</p> <p>Gérard HAAS (Haas Avocats) Paris, France</p> <p>Thomas KRITTER (Insquare Rechtsanwälte) Mannheim, Allemagne</p> <p>Nicola LATTANZI (Eversheds-Sutherland SA) Milan, Italie</p> <p>Prosper NTETIKA MBAKATA (Cabinet Ntetika SCP) Kinshasa, Rép. Dém. du Congo</p> <p>Alexandra PENKOWSKA (SK+ Siekierzyński Kochlewski sp. j.) Varsovie, Pologne</p> <p>Eve RENAUD-CHOURAQUI (Haas Avocats) Paris, France</p> <p>Aysu ÜNAL (Rav Hukuk & Danismanlık) Ankara, Turquie</p> <p>Yonca Fatma YÜCEL (Yiğit Yücel International Law Firm) Ankara, Turquie</p>
<p>17h30 - 19h00</p> <p>Session UIAdvance</p> <p>■</p> <p>Salle 326 - 327</p>		<p>Lourdes PEREZ LUQYE MARICALVA (Toda & Nel-Lo) Madrid, Espagne</p>	

9h00 - 12h30

Session	Thème	Présidents	Orateurs
<p>Session UIA-IROL</p> <p>Salle 342</p> 	<p>Défis et opportunités liés à l'utilisation des technologies numériques pour la protection des avocats en danger</p> <p>À une époque où les professionnels du droit sont de plus en plus confrontés à des menaces en raison de la nature sensible de leur travail, les technologies numériques offrent à la fois des mesures de protection et de nouveaux risques. Cette session explore comment les avancées telles que les plateformes de communication sécurisées, les systèmes de surveillance en temps réel et les outils d'évaluation des menaces basés sur l'IA peuvent protéger les avocats en danger. Simultanément, elle aborde les défis posés par ces technologies, y compris les préoccupations en matière de protection de la vie privée, le potentiel d'utilisation abusive et la fracture numérique entre les régions ayant un accès variable aux ressources technologiques. La discussion vise à fournir une vue d'ensemble du potentiel des innovations numériques pour améliorer la sécurité et l'intégrité de la pratique juridique dans les environnements à haut risque.</p>	<p>Martin PRADEL <i>Directeur Général UIA-IROL (Talma Avocats) Paris, France</i></p>	<p>Michel FORST <i>Rapporteur spécial des Nations Unies sur les défenseurs de l'environnement, Genève, Suisse</i></p> <p>Paul-Albert IWEINS <i>Ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Paris, Ancien Président du Conseil national des barreaux, Co-Président de Avocats sans Frontières France, Paris, France</i></p> <p>Avinder SINGH <i>Directeur général adjoint UIA-IROL (Cicero Chambers) New Delhi, Inde</i></p> <p>Julie GOFFIN <i>Directrice générale adjointe UIA-IROL (Alter Égaux Avocats) Bruxelles, Belgique</i></p> <p>Aleksandra PENKOWSKA Co-Directrice - Défense de la Défense de l'UIA-IROL (SK+ Siekierzyński Kochlewski sp. j.) Varsovie, Pologne</p> <p>Juliette DUVAL <i>Co-Directrice - Défense de la Défense de l'UIA-IROL (Duval Legal) Paris, France</i></p> <p>Daniele ROY <i>Montréal, Canada</i></p> <p>Antoine GRONDIN COUTURE <i>Montréal, Canada</i></p> <p>Magda EL HAITEM <i>Paris, France</i></p> <p>Georges-Albert DAL <i>Ancien bâtonnier de l'Ordre francophone du Barreau de Bruxelles, Président du comité de réflexion - Règles de la profession de l'UIA (Daldewolf SCRL) Bruxelles, Belgique</i></p>
<p>Arbitrage international</p> <p>Salle 343</p> 	<p>Arbitrage sportif : Jeux olympiques et mesures d'urgence Règles spéciales convenues par les parties à l'arbitrage : limites et problèmes potentiels</p> <p>(1) Cette session explorera l'intersection de l'arbitrage sportif, des Jeux olympiques et des mesures d'urgence. Les discussions porteront sur la résolution des litiges urgents dans le contexte olympique et sur le rôle de l'arbitrage d'urgence dans la prise de décision rapide pour les questions liées au sport.</p> <p>(2) Cette session analysera les problèmes potentiels découlant des règles de procédure spécifiquement convenues par les parties, en plus ou en contradiction avec les règles et lignes directrices institutionnelles. Les intervenants examineront l'équilibre entre l'autonomie des parties et les limites de la compétence du tribunal en ce qui concerne la gestion des affaires, en abordant les différentes étapes procédurales de l'arbitrage international.</p>	<p>Alvaro LÓPEZ DE ARGUMEDO PIÑEIRO <i>(Uría Menéndez Abogados, S.L.P) Madrid, Espagne</i></p>	<p>Giuditta CORDERO-MOSS <i>(University of Oslo) Oslo, Norvège</i></p> <p>Madalina DIACONU <i>(University of Neuchâtel) Neuchâtel, Suisse</i></p> <p>Heiner KAHLERT <i>(Martens Rechtsanwâlter) Munich, Allemagne</i></p> <p>Laurence KIFFER <i>(Laurence Kiffer) Paris, France</i></p> <p>Ole JENSEN <i>(WilmerHale) Berlin, Allemagne</i></p> <p>Amanda JIMENEZ PINTON <i>(ICC) Paris, France</i></p> <p>Sebastian SEELMAN EGGBERT <i>(Hanefeld) Hambourg, Allemagne</i></p>

9h00 - 12h30

Session	Thème	Présidents	Orateurs
<p>Avenir de l'Avocat</p> <p>■</p> <p>Salle 341</p>	<p>Les défis affrontant la profession de l'avocat</p> <p>Le panel réunira des praticiens du monde entier, notamment d'Amérique du Sud, d'Europe, d'Afrique et d'Asie, et de tous les secteurs juridiques, pour discuter des défis les plus pressants auxquels la profession de l'avocat est confrontée aujourd'hui. La diversité des points de vue des intervenants favorisera un échange stimulant, notamment sur les questions importantes de l'ingérence politique, du mépris de l'État de droit, des tendances économiques et des compétences technologiques. Le panel partagera également des prévisions sur l'évolution de ces défis et proposera des bonnes pratiques pour les relever.</p>	<p>Anibal SABATER (Chaffetz Lindsey LLP) New York, NY, Etats-Unis</p>	<p>Yoshihisa HAYAKAWA (Uryu & Itoga) Tokyo, Japon</p> <p>Daniela HORVITZ LENNON (Horvitz Abogados) Santiago, Chili</p> <p>Marta LALAGUNA HOLZWARTH (Camera De Comercio, Industria Y Servicios De Madrid) Madrid, Espagne</p> <p>Bertrand NZOUANGO (Cabinet D'avocats Nzouango) Kribi, Cameroun</p> <p>Jameson PIERRE-LOUIS Cayes, Haïti</p> <p>Avinder SINGH (Cicero Chambers) New Delhi, Inde</p> <p>Joseph YAV KATSHUNG (Yav & Associates) Lubumbashi, République Démocratique du Congo</p>
<p>Droit des contrats</p> <p>■</p> <p>Salle 362 - 363</p>	<p>Sanctions et commerce mondial – des défis d'un monde troublé</p> <p>Omniprésentes, les sanctions commerciales sont chaque fois plus nombreuses ! Elles sont émises pour répondre aux conflits armés, dissuader les agressions, à des fins de protection commerciale, mais aussi pour protéger l'environnement.</p> <p>Lorsque des sanctions commerciales sont susceptibles de s'appliquer, les entreprises ont besoin de l'aide de leurs avocats. En cas d'erreur, les sanctions peuvent être pénales ! C'est pourquoi, tout avocat ou juriste d'entreprise doit avoir une connaissance de base de ce que sont les sanctions. Quelles conséquences peuvent-elles avoir ? Que doit garder à l'esprit l'avocat ou le juriste d'entreprise lorsqu'il conseille son client dans ce contexte ?</p> <p>La séance de travail donnera un aperçu de ces questions.</p>	<p>Christoph OERTEL (Brödermann Jahn Rechtsanwalts-gesellschaft MBH) Hambourg, Allemagne</p>	<p>Pedro CALLOL (Callol, Coca & Asociados SLP) Madrid, Espagne</p> <p>Motoyasu HIROSE (Uryu & Itoga) Tokyo, Japon</p> <p>Luis Fernando MACÍAS GÓMEZ (Philippi Prietocarrizosa Ferrero Du & Uría) Bogota, Colombia</p> <p>Stephen SIDKIN (Fox Williams LLP) Londres, Royaume-Uni</p> <p>Jean-Paul VULLIETY (Des Gouttes & Associés) Genève, Suisse</p>

9h00 - 12h30

Session	Thème	Présidents	Orateurs
Droit administratif et réglementaire  Salle 361	Les nouveaux défis des administrations publiques grâce à l'intelligence artificielle L'intelligence artificielle est un phénomène qui est en train de changer le monde. La pandémie de Covid ces dernières années a nécessité une accélération radicale de l'utilisation de la technologie dans les activités menées par les administrations publiques, rendant possible un nouveau pas vers la simplification, l'accélération, l'efficacité et la transparence des activités administratives et de la gestion des relations avec les citoyens. En outre, l'utilisation de l'IA offre un soutien précieux aux organes administratifs, en offrant des analyses, des évaluations et des prévisions qui leur permettent de soutenir des choix visant à répondre aux intérêts publics.	Marco MARIANI <i>(Studio Legale Associato Cotte Mariani)</i> <i>Florence, Italie</i>	Roberto DI CILLO <i>(Di Cillo Advocacia)</i> <i>Sao Paulo, Bresil</i> Claude NICATI <i>(Etude Nvle)</i> <i>Neuchatel, Suisse</i> Katarina OSKARSSON <i>(Advokatfirman Allians)</i> <i>Stockholm, Suède</i> Rosa Isabel PEÑA SASTRE <i>(Lex Administrativa Abogacia)</i> <i>Barcelone, Espagne</i>
Droit de la concurrence  Salle 364	Sujets d'actualité en droit de l'UE et en droit de la concurrence Cette session sera l'occasion d'un débat animé et enrichissant autour de trois sujets particulièrement brûlants dans le domaine du droit de l'UE et de la concurrence. Tout d'abord, d'éminents intervenants de la Commission du droit de la concurrence seront rejoints par des juristes d'entreprise et des universitaires, ainsi que par un membre du Parlement européen, pour discuter de « L'antitrust du nouvel âge » : l'impact (potentiel) de l'IA sur l'antitrust et la question de savoir s'il doit y avoir un contrôle ex ante de certains opérateurs du marché de l'IA. Le débat s'inscrira dans la continuité du thème principal de la réglementation de l'IA. Après une pause, la session examinera dans quelle mesure les accords de non-braconnage souvent observés sont compatibles avec l'application moderne de la législation antitrust. Enfin, l'enquête anti-subsidation de la Commission européenne sur les véhicules électriques chinois sera examinée.	Florian NEUMAYR <i>(BPV Hügel Rechtsanwälte GmbH)</i> <i>Vienne, Autriche</i> Modérateurs : Pierre KIRCH <i>(Pierre Kirch Avocats)</i> <i>Paris, France</i> Irene MORENO-TAPIA <i>(Cuatrecasas, Gonçalves Pereira S.L.P.)</i> <i>Barcelone, Espagne</i>	Iva BASARIC <i>(Babic & Partners Law Firm)</i> <i>Zagreb, Croatie</i> Sir Nicholas FORWOOD <i>(White & Case)</i> <i>Bruxelles, Belgique</i> Gönenc GÜRKAYNAK <i>(Elig, Attorneys At Law)</i> <i>Istanbul, Turquie</i> Leonard HAWKES <i>(Flinn)</i> <i>Bruxelles, Belgique</i> Carel MASKE <i>(Microsoft EMEA)</i> <i>Bruxelles, Belgique</i> Thibault SCHREPEL <i>(Stanford University)</i> <i>Palo Alto, CA, Etats-Unis</i>

9h00 - 12h30

Session	Thème	Présidents	Orateurs
<p>Droit de l'art / Propriété intellectuelle</p> <p>Salle 326 - 327</p>	<p>MUSEUM 5.0 - Comment les nouvelles technologies refaçonnent les activités et les modèles économiques des musées et des institutions culturelles</p> <p>L'émergence d'un certain nombre de nouvelles technologies a un impact considérable sur les activités des musées et des institutions culturelles du monde entier. Alors que la réalité augmentée et la réalité virtuelle permettent un niveau d'expérience immersive jamais atteint auparavant tout en élargissant l'expérience du visiteur à la période précédant et suivant sa présence dans le musée, le Métaverse permet aux musées d'être ouverts aux visites virtuelles 24/7 et de n'importe où, la blockchain et les NFT ouvrent de nouvelles opportunités de commercialisation des contenus et impliquent même le public dans la « propriété » des événements culturels, et l'IA permet de mieux comprendre les besoins et l'expérience du client et d'offrir de nouveaux services entièrement personnalisés.</p>	<p>Marita DARGALLO NIETO (Barrilero Y Asociados) Barcelone, Espagne</p> <p>Massimo STERPI (Studio Legale Gianni & Origoni) Rome, Italie</p>	<p>Judith BOUCHARDEAU (Borghese Associés) Paris, France</p> <p>Sarah CONLEY ODENKIRK (ArtConverge LLP) Los Angeles, CA, Etats-Unis</p> <p>Nanne DEKKING (Artory Inc) New York, NY, Etats-Unis</p> <p>Zeynep EKINCI (Kabine Law Office) Istanbul, Turquie</p> <p>Martine KARSENTY RICARD (JP Karsenty Et Associes) Paris, France</p> <p>Nicola LATTANZI (Eversheds-Sutherland SA) Milan, Italie</p> <p>Makoto SHIMADA (Sah & Co.) Tokyo, Japon</p> <p>Alfred David STEINER (Meister & Steiner PLLC) New York, NY, Etats-Unis</p> <p>Anna VILADÁS JENÉ (Gómez-Acebo & Pombo Abogados) Barcelone, Espagne</p> <p>Elizabeth VON HABSBURG (Winston Art Group) New York, NY, Etats-Unis</p>
	<p>Droit international de la famille : Le traitement international des affaires pose chaque année de nouveaux défis.</p> <p>Les changements internes dans chaque juridiction ont un impact direct sur les affaires transfrontalières, ce qui se traduit par la nécessité d'être constamment mis à jour. Au cours de cette session, nous discuterons des possibilités de choisir une juridiction particulière pour les affaires de divorce avec une composante internationale ; de l'évolution des réglementations nationales pour traiter les affaires de violence domestique et de la question de savoir si ces changements atteignent réellement l'objectif de réduire du phénomène de la violence ; des différents systèmes d'exécution des ordonnances et/ou des jugements étrangers et de leur compatibilité ; et enfin, nous réfléchirons à la bonne foi procédurale et à ses implications dans chaque juridiction, afin de comprendre pleinement les règles du jeu correctes dans chaque cas.</p>	<p>Daniela HORVITZ LENNON (Horvitz Abogados) Santiago, Chili</p>	<p>Jumanah BEHBEHANI (Jumanah Behbehani) Koweït, Koweït</p> <p>Jennifer BELLI (Spira & Associés) Genève, Suisse</p> <p>Simon BRUCE (Dawson Cornwell) Londres, Royaume-Uni</p> <p>Karin Susanne DELERUE (Delerue Rechtsanwälte) Berlin, Allemagne</p> <p>Calin Viorel IUGA (Iuga & Asociatii) Cluj-Napoca, Roumanie</p> <p>Rahima NATO KALFANE (BWG Associés) Paris, France</p> <p>Federico PRUS (Estudio Jurídico Dr. Prus) Capital Federal, Argentine</p> <p>James RIBY (Charles Russell Speechlys) Londres, Royaume-Uni</p> <p>Maritza RODRIGUEZ (Rodríguez Law Firm LLC) New York, NY, Etats-Unis</p> <p>Delia María RODRÍGUEZ RODRÍGUEZ (Vestalia Abogados De Familia E Infancia S.L.) Madrid, Espagne</p> <p>Alberto ROMÁN PALENCIA (Román Y Castañeda Abogados) México, Mexique</p> <p>Hansu YALAZ (VCA Et Associes) Paris, France</p>

14h00 - 17h30

<p>Droit de la famille</p> <p>Salle 342</p>	<p>Droit international de la famille : Le traitement international des affaires pose chaque année de nouveaux défis.</p> <p>Les changements internes dans chaque juridiction ont un impact direct sur les affaires transfrontalières, ce qui se traduit par la nécessité d'être constamment mis à jour. Au cours de cette session, nous discuterons des possibilités de choisir une juridiction particulière pour les affaires de divorce avec une composante internationale ; de l'évolution des réglementations nationales pour traiter les affaires de violence domestique et de la question de savoir si ces changements atteignent réellement l'objectif de réduire du phénomène de la violence ; des différents systèmes d'exécution des ordonnances et/ou des jugements étrangers et de leur compatibilité ; et enfin, nous réfléchirons à la bonne foi procédurale et à ses implications dans chaque juridiction, afin de comprendre pleinement les règles du jeu correctes dans chaque cas.</p>	<p>Daniela HORVITZ LENNON (Horvitz Abogados) Santiago, Chili</p>	<p>Jumanah BEHBEHANI (Jumanah Behbehani) Koweït, Koweït</p> <p>Jennifer BELLI (Spira & Associés) Genève, Suisse</p> <p>Simon BRUCE (Dawson Cornwell) Londres, Royaume-Uni</p> <p>Karin Susanne DELERUE (Delerue Rechtsanwälte) Berlin, Allemagne</p> <p>Calin Viorel IUGA (Iuga & Asociatii) Cluj-Napoca, Roumanie</p> <p>Rahima NATO KALFANE (BWG Associés) Paris, France</p> <p>Federico PRUS (Estudio Jurídico Dr. Prus) Capital Federal, Argentine</p> <p>James RIBY (Charles Russell Speechlys) Londres, Royaume-Uni</p> <p>Maritza RODRIGUEZ (Rodríguez Law Firm LLC) New York, NY, Etats-Unis</p> <p>Delia María RODRÍGUEZ RODRÍGUEZ (Vestalia Abogados De Familia E Infancia S.L.) Madrid, Espagne</p> <p>Alberto ROMÁN PALENCIA (Román Y Castañeda Abogados) México, Mexique</p> <p>Hansu YALAZ (VCA Et Associes) Paris, France</p>
---	--	---	--

14h00 - 17h30			
Session	Thème	Présidents	Orateurs
Droit pénal  Salle 343	La justice pénale peut-elle être une justice négociée ? Avec en intervenant le procureur du Parquet National Financier (sous réserve de son acceptation), puis un cas pratique, chaque avocat répondra à la question : vous auriez conseillé quoi à votre client et pourquoi ? Le cas pratique sera distribué dans la salle en amont, de sorte que ceux qui assisteront à cette commission pourront aussi participer à la résolution du cas pratique. Un journaliste clôturera en indiquant comment il aurait couvert le sujet.	Etienne LESAGE <i>(Lesage Avocats)</i> <i>Paris, France</i>	Vanessa BAH-LEROUX <i>Abidjan, Côte d'Ivoire</i> Philippe GOOSSENS <i>(Altana)</i> <i>Paris, France</i> Motoyasu HIROSE <i>(Uryu & Itoga)</i> <i>Tokyo, Japon</i> Christina RUSSELL <i>(Boutique Law)</i> <i>Londres, Royaume-Uni</i>
Droit des sports  Salle 341	L'intégrité dans le sport L'intégrité est un concept clé sur la scène contemporaine du droit du sport. Afin d'éviter la tricherie, la fraude et l'injustice dans le sport, de nombreuses mesures ont été prises dans différents domaines. Les activités antidopage en sont un exemple. Les enquêtes et les nouvelles règles contre l'implication dans les activités liées aux paris pour les événements sportifs internationaux de grande échelle sont devenues beaucoup plus courantes. Les systèmes de gouvernance ont été renforcés dans de nombreuses organisations sportives. L'analyse et la discussion de ces développements sous différents angles seront au centre de cette session de travail.	Yoshihisa HAYAKAWA <i>(Uryu & Itoga)</i> <i>Tokyo, Japon</i>	Shoichi SUGIYAMA <i>(Field-R Law Offices)</i> <i>Tokyo, Japon</i> Fernando VEIGA GOMES <i>(Abreu Advogados)</i> <i>Lisbonne, Portugal</i>
Droit de la santé / Droit des technologies de l'information / Vie privée et droits de l'homme numérique  Salle 362 - 363	L'avènement de la réglementation des systèmes d'intelligence artificielle à usage général en conjonction avec la loi sur les données personnelles : quelles sont les implications pour les innovateurs et les investisseurs ? Les systèmes d'intelligence artificielle (IA), en particulier ceux à usage général, accélèrent la transformation des entreprises et des modèles d'affaires. Les projets de réglementation se multiplient, certains aujourd'hui à un stade très avancé, d'autres déjà en vigueur secteur par secteur. Dans l'UE, suite à l'accord politique conclu le 23 décembre 2023, le règlement sur les systèmes d'IA devrait entrer en vigueur cette année. Aux États-Unis, un projet sur la transparence des modèles de fondation a été présenté le 22 décembre 2023. Les obligations sur l'enclume sont devenues de plus en plus lourdes et sont imposées en conjonction avec les exigences de la loi sur les données personnelles. Pour les innovateurs et les investisseurs, la compréhension et la mise en œuvre de cette tendance réglementaire constituent un défi majeur. Cette session examine les implications de cette approche réglementaire, en particulier dans les secteurs où les développeurs d'IA construisent des modèles utilisant des données personnelles sensibles. La session se concentrera sur le secteur de la santé, en particulier, entre autres comme cas d'utilisation.	Grant DAVIS-DENNY <i>(Munger, Tolles & Olson LLP)</i> <i>Los Angeles, CA, Etats-Unis</i> Eliana SILVA DE MORAES <i>(Silva De Moraes Associes)</i> <i>Sao Paulo, Bresil</i> Aparna VISWANATHAN <i>(Viswanathan & Co.)</i> <i>New Delhi, Inde</i> Coordinateur : Jérémy BENSOUSSAN <i>(Alain Bensoussan Avocats Lexing)</i> <i>Paris, France</i>	Marc GALLARDO MESEGUER <i>(RSM)</i> <i>Barcelone, Espagne</i> Janice F MULLIGAN <i>(Mulligan, Banham & Findley)</i> <i>San Diego, CA, Etats-Unis</i> Yonca Fatma YÜCEL <i>(Yiğit Yücel International Law Firm)</i> <i>Ankara, Turquie</i>

14h00 - 17h30

Session	Thème	Présidents	Orateurs
<p>Droit Agroalimentaire / Droit animalier / Droit des biotechnologies / Droit de l'Environnement et du Développement Durable ■ Salle 361</p>	<p>Transition vers un système agroalimentaire durable et sain : la loi comme moteur de l'établissement d'un partenariat pour les personnes, la planète et le climat.</p> <p>Des études récentes par des climatologues de l'Université de l'Illinois et publiées dans Nature Food Review ont révélé que la production alimentaire mondiale est responsable d'un tiers de tous les gaz à effet de serre émis par l'activité humaine. L'élevage et l'abattage d'animaux destinés à l'alimentation sont bien pires pour le climat que la culture et la transformation de fruits et légumes destinés à la consommation humaine, et l'utilisation d'animaux pour la viande, en particulier le bœuf, semble être deux fois plus polluante que la production d'aliments d'origine végétale. Le cycle complet du système de production alimentaire, qui comprend l'utilisation de machines agricoles, la pulvérisation d'engrais et le transport des produits, est à l'origine de 17,3 milliards de tonnes métriques de gaz à effet de serre par an, selon la recherche. Cet énorme rejet de gaz qui alimente la crise climatique représente 35 % de l'ensemble des émissions mondiales, selon les chercheurs, et les décideurs politiques devraient profiter de ces résultats pour réfléchir à la manière de contrôler les émissions de gaz à effet de serre.</p> <p>Le panel a l'intention d'examiner conjointement l'aspect juridique des divers aspects connexes sous différents angles, en commençant par la manière dont les réglementations supranationales et nationales entendent contrer les effets du changement climatique, jusqu'à la manière dont les juristes peuvent contribuer au développement durable, en assurant le contrôle de la qualité et de l'origine des denrées alimentaires, dans un environnement en mutation. Cela doit se faire parallèlement au développement scientifique - pour parvenir à des solutions impliquant une meilleure gestion du patrimoine animal et végétal de la planète, en utilisant de nouvelles techniques de culture et d'élevage, combinées à des produits fabriqués en laboratoire. Et ce, tout en garantissant la liberté de la recherche, d'une part, et en évaluant leurs éventuels effets à long terme sur le corps humain, d'autre part, compte tenu de la complexité et de la nouveauté des processus de production. Le sujet est également destiné à soutenir et à mettre en œuvre les valeurs et les objectifs du Projet de Durabilité de l'UIA, la Résolution du Congrès de Rome sur la durabilité et le rôle de la profession juridique dans les différents domaines de pratique concernés.</p>	<p>Yolanda EISENSTEIN <i>Santa Fe, NM, Etats-Unis</i></p> <p>Andrew GROSSO <i>(Andrew Grosso & Associates)</i> <i>Washington, DC, Etats-Unis</i></p> <p>Luis Fernando MACÍAS GÓMEZ <i>(Philippi Prietocarrizosa Ferrero Du & Uría)</i> <i>Bogota, Colombia</i></p> <p>Diego SALUZZO <i>(Grande Stevens Studio Legale)</i> <i>Turin, Italie</i></p>	<p>Lynne R. OSTFELD <i>(Lynne R. Ostfeld PC)</i> <i>Chicago, IL, Etats-Unis</i></p> <p>Michael REESE <i>(Reese LLP)</i> <i>New York, NY, Etats-Unis</i></p>



14h00 - 17h30			
Session	Thème	Présidents	Orateurs
<p>Droit des sociétés et fusions & acquisitions / Droit fiscal</p> <p>■</p> <p>Salle 364</p>	<p>Tendances juridiques et fiscales actuelles dans les opérations de fusion et d'acquisition</p> <p>Cette session conjointe, organisée par la Commission du droit des sociétés et des fusions et acquisitions et la Commission du droit fiscal, se concentrera sur les tendances juridiques et fiscales actuelles dans les transactions de fusions et acquisitions. Entre autres, la session abordera les sujets brûlants liés à la représentation et la garantie (R&G), l'importance croissante de l'assurance R&G et de l'assurance fiscale dans les transactions, et l'impact de l'imposition minimale mondiale (le deuxième pilier de l'OCDE) sur la R&G.</p>	<p>Martí ADROER (Cuatrecasas) Barcelone, Espagne</p> <p>Francisco SOLER CABALLERO (J&A Garrigues S.L.P) Valence, Espagne</p>	
<p>Droit de la presse et des médias</p> <p>■</p> <p>Salle 326 - 327</p>	<p>Le journalisme responsable dans la jurisprudence des juridictions européennes et nationales</p> <p>La Commission Médias se penchera sur la notion de journalisme responsable, notion déjà abordée dans la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et différentes juridictions nationales. Nous tenterons de définir ce terme et d'en évaluer la pertinence quand il s'agit de l'opposer à la liberté d'expression. Des expériences européennes, américaines et africaines seront échangées.</p>	<p>Thierry BONTINCK (Daldewolf SCRL) Bruxelles, Belgique</p>	

Session	Date	Anglais	Français	Espagnol
Assemblée générale de l'UIA	30 octobre	●	●	●
Session spéciale « La violence à l'égard des enfants »	30 octobre	●	●	●
Cérémonie d'ouverture	30 octobre	●	●	●
Thème principal 1 Faut-il et peut-on réguler l'intelligence artificielle ?	31 octobre	●	●	●
Droits de l'homme	31 octobre	●	●	●
Droit OHADA	31 octobre	●	●	●
Sénat international des barreaux	31 octobre	●	●	●
Task Force IA	31 octobre	●	●	●
Droit de la Famille / Investissements étrangers / Droits de l'homme	31 octobre	●	●	●
Thème principal 2 Mode et développement durable	1^{er} Novembre	●	●	●
Médiation et prévention des conflits	1^{er} Novembre	●	●	●
Comité des femmes	1^{er} Novembre	●	●	●
Droit immobilier	1^{er} Novembre	●	●	●
Entreprises et droits de l'homme / Défense pénale internationale	1^{er} Novembre	●	●	●
Droit bancaire et financier	1^{er} Novembre	●	●	●
Arbitrage international	2 Novembre	●	●	●
Avenir de l'avocat	2 Novembre	●	●	●
Session UIA-IROL	2 Novembre	●	●	●
Droit de la Famille	2 Novembre	●	●	●
Droit pénal	2 Novembre	●	●	●
Droit des Sports	2 Novembre	●	●	●
Cérémonie de clôture	2 Novembre	●	●	●



Union Internationale des Avocats
International Association of Lawyers
Unión Internacional de Abogados

UIA Advance

Un réseau mondial pour les cabinets d'avocats

UIAdvance est un programme d'adhésion pour les cabinets d'avocats créé pour répondre à ces ambitions.

L'UIA, multiculturelle et multilingue, rassemble près de 2 millions d'avocats de plus de 110 pays.

UIAdvance offre à ses membres des opportunités exclusives pour bénéficier de ce réseau unique.

Votre entreprise veut étendre sa présence mondiale, renforcer son image de marque, obtenir des missions de la part de clients à travers le monde et disposer d'un réseau mondial de cabinets d'avocats de confiance avec lesquels collaborer et apprendre.

Les avantages d'UIAdvance

Adhérez tout de suite !

C'est facile. Contactez Noelia Alonso Morán au +33 1 44 88 55 66 ou par email à naalonso@uianet.org

Noelia répondra à toutes les questions que vous pourriez avoir et, avec l'équipe de l'UIA, elle accompagnera votre cabinet pour s'assurer qu'il maximise les avantages d'être membre d'**UIAdvance**.

UIA • 23 rue de la Victoire,
75009 Paris • Tél : +33 1 44 88 55 66
• Fax : +33 1 44 88 55 77
www.uianet.org

Prix de l'année 2024

- Cabinet d'avocats établi dans les pays des catégories 1 et 2 de l'IDH* : 4 450 €
- Cabinet d'avocats établi dans les pays des catégories 3 et 4 de l'IDH* : 3 265 €

* Les catégories de pays sont basées sur l'Indice de développement humain du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD).

- ✓ Élargir le champ d'action mondial de votre entreprise et renforcer votre marque grâce au réseau **UIAdvance** de cabinets internationaux
- ✓ Les membres peuvent participer à des événements exclusifs pour développer des relations avec d'autres membres d'**UIAdvance** (par exemple, réception spéciale au congrès annuel de l'UIA, conférence **UIAdvance** en milieu d'année)
- ✓ Adhésion à part entière gratuite à l'UIA pour 5 partenaires/associés de votre cabinet, et pour 2 avocats de moins de 35 ans, avec leur mention dans l'annuaire de l'UIA (membres supplémentaires à tarifs préférentiels)
- ✓ Inscription gratuite pour l'un de vos partenaires/associés au congrès annuel de l'UIA (en 2024, dans la dynamique ville de Paris)
- ✓ Des inscriptions illimitées pour le congrès annuel de l'UIA à des tarifs préférentiels pour tous vos partenaires/associés
- ✓ Une inscription gratuite chaque année pour un séminaire ou une formation de l'UIA
- ✓ Des tarifs d'adhésion préférentiels pour tous les séminaires ou formations pour tous vos partenaires/associés
- ✓ Mention gratuite sur le site Web de l'UIA et dans l'annuaire de l'UIA (avec le logo du cabinet, ses coordonnées, un lien vers son site Web et sa description)
- ✓ Photo gratuite d'un partenaire/associé de votre choix dans l'annuaire de l'UIA
- ✓ Une réduction de 50% sur tout encart publicitaire réservé dans l'annuaire de l'UIA
- ✓ La licence d'utilisation du logo de l'UIA sur tous les supports de marketing digital et traditionnel de votre cabinet
- ✓ Identification de votre cabinet comme soutien des actions de l'UIA IROL (Institut de l'État de droit)
- ✓ 10 exemplaires du magazine de l'UIA, le *Juriste International*
- ✓ 10 copies de l'annuaire de l'UIA

Tous les participants sont priés de mentionner dans le formulaire d'inscription les activités auxquelles ils souhaitent prendre part, qu'elles soient incluses ou non dans les frais d'inscription au congrès.

Pour les activités qui ne sont pas comprises dans les frais d'inscription, aucune inscription ne sera prise en compte tant que le paiement intégral n'aura pas été reçu.

Cérémonie d'ouverture ■ 18h00 - 19h30

Cocktail de bienvenue ■ 19h30 - 21h30

Mercredi 30 octobre

Maison de l'UNESCO



La cérémonie d'ouverture du congrès se déroulera à la Maison de l'UNESCO, siège principal de la prestigieuse association avec laquelle l'UIA partage plusieurs de ses valeurs : dialogue entre les civilisations, les cultures et les peuples, d'édification d'une culture de la paix et développement durable.

Dans la continuité des traditions de l'UIA, plusieurs personnalités se succéderont pour accueillir les participants au congrès et leur souhaiter de fructueux travaux. C'est lors de la cérémonie d'ouverture que sera remis le Prix « État de droit » UIA en coopération avec LexisNexis 2024, qui récompense une personne ou une organisation pour sa contribution au développement de l'État de droit au sein de la communauté juridique. La troisième édition du Prix UIA/LexisNexis Inspiration LegalTech sera également remise lors de la cérémonie d'ouverture.

La cérémonie sera suivie d'un cocktail de bienvenue, où vous retrouverez vos confrères et amis.

L'animation en IA lors de la cérémonie est offerte par Axokit.

Soirée informelle

Jeudi 31 octobre ■ 20h00

Chapiteau Gruss



Le Chapiteau Gruss, célèbre lieu de spectacle parisien, accueillera la soirée informelle du Congrès.

Depuis 50 ans, les Folies Gruss sont un symbole d'animation de qualité. Vous aurez la chance d'assister à un superbe spectacle original, équestre et aérien, présenté par trois générations de la famille d'Alexis Gruss, suivi par un dîner et une soirée dansante.

L'occasion de profiter votre soirée en passant un moment de détente conviviale !

Soirée de gala

Vendredi 1^{er} novembre ■ 20h30

Cercle de l'Union Interalliée

L'Interallié a été créé en 1917 pour être un lieu d'accueil et d'échanges entre les officiers et les responsables politiques des Puissances de l'Entente. Impressionnés par son efficacité, ses fondateurs se sont réunis à nouveau après l'armistice de 1918 pour pérenniser l'Institution et en faire un Cercle qui permettrait aux élites



françaises et des nations amies de mieux se connaître et échanger entre elles. Havre de paix dans un monde tourmenté, l'Interallié, avec ses beaux salons historiques restaurés, son splendide jardin, son centre sportif contemporain, sa cuisine de qualité, et sa riche histoire séculaire, contribue à maintenir un art de vivre à la française et, de ce fait, au rayonnement de la France.

Prix du dîner de gala : 200 € par personne

Le nombre de places étant limité, les inscriptions seront traitées par ordre chronologique de réception.

Veillez noter que la réservation d'une table est uniquement possible dans le cadre du sponsoring. Pour plus d'information, veuillez nous contacter.



Cérémonie de clôture et cocktail

Samedi 2 novembre ■ 18h00 - 19h30

Palais des Congrès

La passation de la présidence de l'actuelle Présidente Jacqueline Scott au Président désigné Carlo Mastellone sera un moment fort de la cérémonie de clôture. Cette dernière se tiendra au Palais des Congrès et permettra également de faire la synthèse des travaux scientifiques du congrès.

C'est en outre lors de la cérémonie de clôture que seront remis le Prix de la commission de l'année, récompensant le travail scientifique entrepris au cours de l'année passée, et le Prix du comité national de l'année.

La cérémonie sera suivie d'un cocktail.

Excursion générale

Dimanche 3 novembre ■ Journée complète

Une journée en Champagne



Les réservations de l'excursion générale doivent se faire directement en contactant l'agence LaFayette.

La Champagne est un nom à forte résonance, évoquant des images de célébration et la célèbre cathédrale de Reims.

Pourtant, au-delà du glamour se cache une idylle rurale préservée : le « triangle sacré » du champagne.

L'excursion dans la région durera toute la journée. Le matin, vous visiterez le château de Condé et découvrirez ses salles magnifiquement conservées, ornées d'œuvres d'art et de meubles anciens. Accueil et visite guidée du château, en deux groupes, ses décors et collections des salons et pièces des grands appartements.

En fin de visite, une démonstration de l'art du sabrage (une technique d'ouverture d'une bouteille de Champagne à l'aide d'un sabre, utilisée lors des cérémonies) sera organisée dans la cour d'honneur du château, suivie d'une initiation à la dégustation du Champagne par un vigneron qui cultive des vignes liées à l'histoire de la Principauté de Condé.

Le déjeuner sera servi dans l'une des salles du château.

L'après-midi, visite des caves Mumm à Reims. Découvrez l'histoire fascinante et le processus méticuleux de la création des prestigieux champagnes Mumm. Promenez-vous dans les vastes caves souterraines, apprenez l'art de la production du champagne et savourez une dégustation guidée des meilleurs produits de Mumm.

Prix de l'excursion générale : 161 € par personne

Activités sportives

À confirmer

Les hôtels sélectionnés par l'UIA sont situés à proximité du Palais des Congrès (lieu du congrès).

Vous pouvez effectuer votre réservation en ligne sur :

www.uiacongress.bnetwork.com/

Les tarifs que nous vous proposons sont des tarifs spécialement négociés pour le congrès de l'UIA. Le petit-déjeuner est inclus dans le prix de la chambre de tous les hôtels proposés.

En raison de la forte demande, les hôtels se remplissent très rapidement à Paris. Compte tenu du nombre limité de chambres et du fait que les tarifs préférentiels ne peuvent être garantis au-delà du nombre de chambres réservées pour l'UIA, nous vous recommandons de procéder à votre réservation d'hôtel dès que possible auprès de notre partenaire Bnetwork.

Veuillez noter que l'UIA n'organise pas de service de navette entre les hôtels et le lieu du congrès.

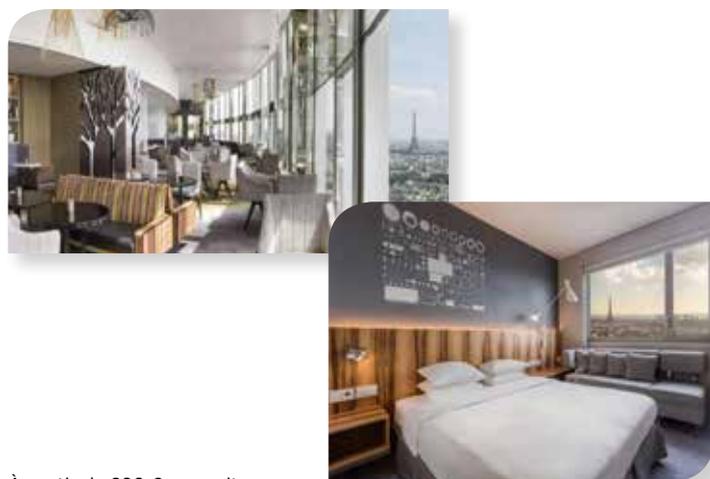
PARIS MARRIOTT CHAMPS ELYSEES HOTEL 5*



À partir de 549 € par nuit

Situation : à 2,2 km du Palais des Congrès, 35 minutes à pied soit 10 minutes en taxi

HYATT REGENCY PARIS ETOILE 4*



À partir de 299 € par nuit

Situation : à 160 m du Palais des Congrès, soit 2 minutes à pied

LE MERIDIEN ETOILE 4*



À partir de 280 € par nuit

Situation : à 170 m du Palais des Congrès, soit 2 minutes à pied

GARDEN ELYSÉE 4*



À partir de 235 € par nuit

Situation : à 1.4 km du Palais des Congrès, soit 30 minutes à pied ou 12 minutes en taxi

HÔTEL MAGELLAN 3*

À partir de 159 € par nuit

Situation : à 850 m du Palais des Congrès, soit 15 minutes à pied ou 7 minutes en taxi

MAGDA CHAMPS ELYSÉES 3*

À partir de 254 € par nuit

Situation : à 960 m du Palais des Congrès, soit 20 minutes à pied ou 8 minutes en taxi



FLORIDE ÉTOILE 3*

À partir de 185 € par nuit

Situation : à 1.5 km du Palais des Congrès, soit 30 minutes à pied ou 11 minutes en taxi

Prix par nuit et par chambre, TVA (10%) et petit-déjeuner inclus, hors taxe de séjour

Pour plus d'informations sur les hôtels, veuillez consulter **www.uiacongress.bnetwork.com/** ou contacter l'agence Bnetwork au + 33 1 58 16 20 10 ou par email à **uiacongress@bnetwork.com**

Les réservations pour les activités touristiques doivent être effectuées directement auprès de l'agence LaFayette.

Certaines activités ont un nombre de places limité et les réservations seront prises par ordre d'arrivée. Il est donc recommandé de réserver à l'avance les places pour les conjoints/invités. Il sera toujours possible de s'inscrire auprès de LaFayette au Palais des Congrès, dans la limite des places disponibles. Les paiements doivent être effectués en euros.

Le programme définitif des activités touristiques, avec tous les détails et les heures de départ, sera imprimé dans le programme final.

Un nombre minimum de 10 participants est requis pour chaque activité, sans quoi l'activité peut être reportée ou annulée (dans ce cas, un remboursement sera proposé). LaFayette ne remboursera pas les personnes qui ne se présenteront pas le jour de l'activité.

Toutes les activités proposées ci-dessous sont exclusivement réservées aux congressistes de l'UIA. La langue officielle de toutes les activités est l'anglais. En fonction du nombre de participants et des langues parlées, des sous-groupes peuvent être créés.

Visite à pied de Montmartre

Mercredi 30 octobre ■ matin

Prix : 40 € par personne



Découvrez les contrastes enchanteurs de Montmartre, affectueusement appelé « la Butte » par les habitants. Cette partie animée de Paris mêle le charme des captivantes rues de village et des cours pittoresques à la grandeur des boulevards animés. En montant des marches abruptes en pierre, vous découvrirez des terrasses ouvertes à couper le souffle.

Montmartre abrite plusieurs sites incontournables, dont le vignoble historique qui produit le vin le plus unique de la ville, traditionnellement vendu chaque année au profit d'une œuvre caritative. Flânez le long de l'avenue Junot où vivent et travaillent des acteurs et des artistes contemporains de renom, et admirez l'emblématique Moulin de la Galette, un ancien dancing immortalisé par d'illustres peintres tels que Van Gogh, Renoir et Picasso. Plongez dans l'esprit bohème de Paris en parcourant les rues pavées de ce havre artistique. Le voyage comprend une visite de la vibrante Place du Tertre, où les artistes exposent leurs talents, et un aperçu du Moulin historique de la Galette et des charmants vignobles.



Atelier Fragonard

Mercredi 30 octobre ■ après-midi

Prix : 103 € par personne

Entrez dans un monde de parfums dans ce musée exquis, installé dans un somptueux hôtel particulier de 1860. Parmi les collections les plus opulentes d'Europe, vous trouverez des flacons de parfum aux designs extraordinaires, d'anciens pomandres, des porte-parfum et des fontaines à parfum, mettant en valeur l'art des artisans de l'Antiquité à nos jours. Les œuvres complexes des verriers, des artisans du cristal et des orfèvres mettent en lumière la beauté souvent négligée et pourtant essentielle du flacon de parfum.

L'atelier de Fragonard - L'apprenti parfumeur : Embarquez pour un voyage inoubliable dans l'art de la parfumerie. Cette expérience pratique vous permettra de découvrir comment un parfumeur, ou « nez », crée habilement des fragrances captivantes. Apprenez l'histoire de l'industrie du parfum, explorez les matières premières et leurs processus d'extraction et, à la fin de l'atelier, créez votre propre senteur.

Château de Fontainebleau

Judi 31 octobre 31 ■ matin et début d'après-midi



Prix : 116 € par personne

Le château de Fontainebleau témoigne de l'opulence et de la grandeur de l'architecture française de la Renaissance.

Situé dans la ville de Fontainebleau, à l'extérieur de Paris, ce magnifique palais a servi de résidence aux monarques français pendant plus de huit siècles. Ses origines remontent au XII^e siècle, et il a été agrandi et rénové par des souverains comme le roi François I^{er}, qui l'a transformé en une somptueuse résidence royale au XVI^e siècle. Le château présente un mélange harmonieux de styles architecturaux, des fortifications médiévales aux élégants éléments Renaissance et classiques, reflétant l'évolution des goûts et des influences de ses habitants au fil des siècles.

Les visiteurs du château de Fontainebleau découvrent un éventail de merveilles architecturales, comprenant de vastes cours, un travail de pierre complexe et des intérieurs admirablement décorés. Le palais est réputé pour ses salles magnifiquement décorées, notamment la galerie François I^{er}, ornée de stucs et de fresques complexes, et la salle du trône, où Napoléon Bonaparte a abdiqué en 1814. Le domaine entourant le château comprend des jardins paysagers, offrant une retraite sereine loin du tohu-bohu de la vie moderne.

Aujourd'hui, le château de Fontainebleau est classé au patrimoine mondial de l'UNESCO et invite les visiteurs à s'émerveiller de sa riche histoire et de sa beauté intemporelle.

Paris Danse

Vendredi le 1^{er} novembre ■ matinée

Prix : 35 € par personne

Cette visite vous raconte l'histoire de la danse et son évolution, des ballets de Louis XIV aux cabarets de Montmartre. C'est aussi l'histoire de l'émancipation des mœurs des femmes et de l'évolution des sociétés. Si le cancan est devenu ce qu'il est aujourd'hui, c'est grâce à la libération du peuple après la Révolution, à l'émergence des cafés-concerts où l'on vient voir un artiste populaire et surtout à la femme, enfin libre de danser seule. La danse, c'est aussi l'histoire de la Ville Lumière où l'on s'amuse jusqu'à l'aube et pour laquelle Hemingway a écrit « Paris est une fête ».

Cette visite suit l'évolution de la danse à travers les femmes qui ont marqué son histoire, du ballet au cabaret, l'émancipation des mœurs et des femmes !

Les Dames de la Rive Gauche

Vendredi le 1^{er} novembre ■ matin

Prix : 35 € par personne

Osez les jupons, aujourd'hui votre guide ne parle que de femmes ! Souvent moins connues du grand public, elles ont toujours été l'ombre derrière les grands hommes. Du Moyen Âge à nos jours, votre visite vous plongera dans une histoire mouvementée faite de combats, de dévouement et de caractère. C'est entre Saint-Michel, le Panthéon, le jardin du Luxembourg et Saint-Germain des Prés que s'est écrite une partie de leur histoire. Sorcière, empoisonneuse, reine, sainte, scientifique, politicienne, révolutionnaire ou écrivain, ces femmes vous surprendront autant qu'elles vous fascinent.

Visite et dégustation de vins

Vendredi le 1^{er} novembre ■ après-midi

Prix : 217 € par personne



Les Caves du Louvre sont un splendide joyau caché du 18^e siècle qui était autrefois une cave à vin royale. Le sommelier du roi Louis XV ordonna la construction d'un magnifique hôtel particulier et établit dans ces caves un commerce d'approvisionnement en vin. Les espaces s'étendaient, par un réseau de tunnels, jusqu'au Louvre, et l'histoire raconte que c'est ainsi que le vin pouvait être livré au Palais en toute discrétion.

Il a récemment été entièrement rénové et ouvert au public pour la première fois. Découvrez les secrets du vin français à travers une expérience sensorielle et interactive dans une magnifique cave à vin !

Ici, les visiteurs seront emmenés pour une visite des caves, comprenant la dégustation de 3 vins.

Château de Vaux-le-Vicomte

Samedi le 2 novembre ■ matin et début d'après-midi

Prix : €132,50 par personne



Le château de Vaux-le-Vicomte, situé à Maincy près de Melun, est un grand château baroque du XVII^e siècle réputé pour son harmonie architecturale et ses magnifiques jardins. Conçu par l'architecte Louis Le Vau, le paysagiste André Le Nôtre et le peintre-décorateur Charles Le Brun, le château incarne la grandeur française classique. Il a été construit pour Nicolas Fouquet, ministre des finances de Louis XIV, qui a organisé une fête d'inauguration légendaire qui a conduit à sa chute.

Le château présente des intérieurs complexes, des salons somptueux et de vastes jardins à la française avec des dessins symétriques, des fontaines et des sculptures, ce qui en fait un chef-d'œuvre de son époque et un précurseur du château de Versailles.

La visite commence généralement par un tour des intérieurs opulents du château, où l'on peut découvrir des pièces richement décorées, ornées de meubles d'époque, de tapisseries complexes et d'étonnantes fresques de Charles Le Brun. Parmi les pièces maîtresses, citons le Grand Salon, les appartements d'État et l'impressionnante coupole offrant des vues panoramiques.

Après avoir visité les intérieurs, vous pourrez vous promener dans les vastes jardins à la française conçus par André Le Nôtre. Ces jardins présentent des motifs géométriques, des fontaines ornées, des bassins réfléchissants et des pelouses et haies soigneusement entretenues. La disposition des jardins met l'accent sur la symétrie et la perspective, créant ainsi une expérience visuelle à couper le souffle.



Comment s'inscrire ?

Inscriptions en ligne : paris.uianet.org

Lorsque vous vous connectez sur le site web de l'UIA, n'oubliez pas de renseigner votre identifiant (numéro de membre ou adresse email) et votre mot de passe dans « Mon Espace ».

Chaque demande d'inscription reçue avec paiement intégral des frais d'inscription fera l'objet d'une confirmation par email de l'UIA. Si vous ne recevez pas notre email dans un délai de 7 jours, veuillez nous contacter pour le suivi de votre inscription.

Votre inscription ne pourra être confirmée qu'après réception du paiement intégral des frais d'inscription.

Aucune personne exerçant la profession d'avocat ne peut être inscrite au congrès comme accompagnant. Les accompagnants ne peuvent pas assister aux sessions scientifiques. Pour pouvoir participer aux activités sociales, les accompagnants doivent s'inscrire et s'acquitter des frais d'inscription correspondants. Ils reçoivent un badge spécial.

Frais d'inscription

Tarifs d'inscription

Inscription individuelle congressiste	Jusqu'au 8 septembre 2024	À partir du 9 septembre 2024
MEMBRE UIA		
Standard (catégories 1 & 2 selon liste UIA)*	1 950 €	2 200 €
Jeune avocat (< 35 ans)** (catégories 1 & 2 selon liste UIA)*	1 350 €	1 500 €
Pays émergent (catégories 3 & 4 selon liste UIA)*	1 050 €	1 200 €
Jeune avocat (< 35 ans)** Pays émergent (catégories 3 & 4 selon liste UIA)*	900 €	1 000 €
Inscription journalière (valable pour une seule journée)	600 €	
NON MEMBRE		
Standard (catégories 1 & 2 selon liste UIA)*	2 400 €	2 650 €
Jeune avocat (< 35 ans)** (catégories 1 & 2 selon liste UIA)*	1 700 €	1 850 €
Pays émergent (catégories 3 & 4 selon liste UIA)*	1 350 €	1 500 €
Jeune avocat (< 35 ans)** Pays émergent (catégories 3 & 4 selon liste UIA)*	1 150 €	1 250 €
Inscription journalière (valable pour une seule journée)	700 €	
TARIFS SPÉCIAUX (sur justificatif)		
Professeur de droit à temps plein, juge et avocat d'État***	1 000 €	
Étudiant en droit****	300 €	
INSCRIPTION ACCOMPAGNANT*****		
Pack déjeuners + soirées (ouverture, soirée informelle,clôture)	550 €	

Les frais d'inscription incluent* :

- La cérémonie d'ouverture et le cocktail de bienvenue à la Maison de l'UNESCO le 30 octobre
- Les forums par langue et par région le 30 octobre, sauf pour l'inscription accompagnant
- Les réunions de travail (thèmes principaux, sessions des commissions et sessions spéciales) les 31 octobre, 1^{er} et 2 novembre, sauf pour l'inscription accompagnant
- Les déjeuners et pauses café les 31 octobre, 1^{er} et 2 novembre
- La soirée informelle au Chapiteau Gruss le 31 octobre, sauf pour l'inscription étudiant en droit
- La cérémonie et le cocktail de clôture au Palais des Congrès le 2 novembre
- La mallette du congrès, sauf pour l'inscription accompagnant
- L'accès à la zone d'exposition

Tous les participants sont priés de mentionner sur le formulaire d'inscription les activités auxquelles ils souhaitent prendre part, qu'elles soient incluses ou non dans les frais d'inscription au congrès.

Pour les activités qui ne sont pas incluses dans les frais d'inscription, aucune inscription ne sera prise en compte tant que le paiement intégral de l'activité concernée n'aura pas été reçu.

* Prestations différentes dans le cas d'une inscription journalière ou accompagnant.

Comment régler votre inscription au congrès / Soirée de gala

Les droits d'inscription au congrès et à la soirée de gala, payables uniquement en Euros, doivent être réglés :

- 1 ■ Par carte de crédit (VISA ou MASTERCARD) en Euros uniquement.
- 2 ■ Par virement bancaire SWIFT, en précisant sur l'ordre de virement la mention « sans frais pour le destinataire » en faveur de l'Union Internationale des Avocats et en indiquant vos nom et prénom ainsi que la mention « 68e congrès Paris»..

Titulaire du compte :
 Union Internationale des Avocats
 Société Générale – Agence Paris Institutionnels
 50, rue d'Anjou – 75008 Paris - France
 BIC/SWIFT : SOGE FRPPXXX
 IBAN : FR76 3000 3033 9200 0503 4165 16

(*) La liste est disponible sur le site Web de l'UIA : www.uianet.org, section « adhésion ».

(**) Cette inscription est uniquement réservée aux avocats de moins de 35 ans.

(***) Cette inscription est uniquement réservée aux juges, aux avocats d'État et aux professeurs de droit.

(****) Cette inscription est réservée aux étudiants de moins de 30 ans

et ne donne pas accès à la soirée informelle.

(*****) L'inscription accompagnant ne donne pas accès aux sessions de travail.

Conditions générales

Toute inscription reçue par l'Union Internationale des Avocats (UIA) et accompagnée du règlement intégral des frais correspondant aux manifestations choisies sera confirmée par écrit. Un numéro d'inscription sera attribué à chaque participant, qui sera demandé lors de l'enregistrement au Palais des Congrès, pour la remise des documents concernant le congrès.

L'UIA se réserve le droit, à tout moment et à son entière discrétion, sans avoir à fournir de raison, d'annuler ou de reporter le congrès à une date ultérieure, de changer le lieu et/ou le programme du congrès, d'apporter des corrections ou des modifications aux informations publiées dans le programme du congrès et d'annuler toute invitation à participer au congrès.

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants, ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un congressiste, un accompagnant ou un tiers suite à une annulation, un changement, un report ou une modification.

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant au congrès ou un accompagnant, sauf en cas de décès ou de lésions corporelles dus à une négligence grave de l'UIA.

Le rapport contractuel entre l'UIA et chaque participant (congressiste ou accompagnant) en relation avec le congrès est soumis à la loi française, à l'exclusion de tout autre droit. Les Tribunaux de Paris sont seuls compétents. En ce qui concerne l'hébergement pour le congrès, la relation contractuelle est établie directement entre Bnetwork et chaque participant.

Formalités

Il appartient au congressiste de s'assurer qu'il est en règle avec les formalités de police, de douane et de santé pour son voyage. Un congressiste qui ne pourrait participer au congrès, parce qu'il n'a pas pu embarquer sur un vol ou tout autre moyen de transport, faute de présenter les documents exigés (passeport, visa, certificat de vaccination...) ne pourrait prétendre à aucun remboursement.

Cas de force majeure

On entend par cas de force majeure tout événement extérieur aux parties présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêcherait l'UIA, les participants, l'agence ou les prestataires de services impliqués dans l'organisation du congrès, d'exécuter tout ou partie des obligations prévues dans la présente convention. Il en sera notamment ainsi en matière de grève des moyens de transport, du personnel hôtelier, des aiguilleurs du ciel, d'insurrection, d'émeute et de prohibition quelconque édictée par les Autorités.

Il est expressément convenu qu'un cas de force majeure suspend, pour les parties, l'exécution de leurs obligations réciproques. Parallèlement, chacune des parties supporte la charge de tous les frais qui lui incombent et qui résultent du cas de force majeure.

Santé

L'UIA décline toute responsabilité en cas de problème de santé pouvant entraîner des complications ou aggravations durant l'ensemble du séjour tel que : grossesse, problèmes cardio-vasculaires, toutes allergies, régimes alimentaires particuliers, les affections en cours de traitement non encore consolidées à la date du début du congrès, maladie psychique, mentale ou dépressive... (Liste non exhaustive).

Protection des données personnelles

Les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement par l'Union Internationale des Avocats, en qualité de responsable du traitement. Ces données sont destinées à la gestion des inscriptions aux événements organisés par l'Union Internationale des Avocats.

Conformément à la réglementation applicable, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données personnelles ainsi que d'un droit à la portabilité de celles-ci. Vous pouvez également retirer, à tout moment, votre consentement au traitement de vos données personnelles ou demander la limitation de ce traitement.

Enfin, vous disposez du droit de définir des directives relatives au sort de vos données en cas de décès.

Conditions d'annulation

Annulation d'une inscription au congrès / de la soirée de gala

Toute annulation fera l'objet d'une retenue de 20 % pour frais de dossier et devra parvenir par écrit à l'UIA (uiacentre@uianet.org) avant le **30 septembre 2024**. Il ne sera procédé à aucun remboursement pour une annulation reçue après cette date, même pour des raisons médicales.

L'UIA recommande vivement aux participants de souscrire une assurance annulation.

Les participants s'étant acquittés du montant intégral des frais d'inscription et qui ne seraient pas en mesure d'assister personnellement au congrès peuvent se faire remplacer par un confrère et en informer l'UIA. Des frais de dossiers de 50 € seront facturés.

Tous les remboursements seront effectués après le congrès.

Lettres d'invitation

Si vous avez besoin d'une lettre d'invitation officielle afin d'obtenir un visa, merci de bien vouloir :

- Vous inscrire au congrès et vous acquitter des frais d'inscription dès que possible et au plus tard le **8 septembre 2024**, afin d'avoir suffisamment de temps pour obtenir un visa ;
- Demander votre lettre d'invitation avant le **8 septembre 2024**. Les lettres d'invitation ne seront plus garanties après cette date.

Demandes de visa

Une fois que vous aurez votre lettre d'invitation, vous devrez effectuer votre demande de visa. Nous vous invitons à contacter l'ambassade ou le consulat de France le plus proche dès que possible afin de déterminer où vous devez présenter votre demande et de vous renseigner sur les délais de traitement des demandes.

Remboursements en cas de refus de délivrance de visa

En cas de refus de délivrance de visa, vos frais d'inscription seront remboursés (moins 50 € de frais de dossier), à condition que vous ayez effectué votre demande initiale avant le **8 septembre 2024**.

Afin que votre demande de remboursement soit examinée, merci de bien vouloir :

- Remettre l'avis de refus de visa à l'UIA (uiacentre@uianet.org) avant le **début du Congrès**;
- Remettre une copie de votre formulaire de demande de visa (indiquant que vous avez effectué votre demande avant le **8 septembre 2024**) avant le **début du Congrès**;

Il ne sera procédé à aucun remboursement sans preuve de refus de visa, ou dans le cas où votre visa serait délivré après le congrès.

Assurance assistance / rapatriement (par vos soins)

Dans le cadre de votre participation au congrès, nous vous conseillons de souscrire une assurance vous couvrant en cas d'hospitalisation, ou de frais médicaux.

À titre indicatif, une assurance peut être incluse si vous réglez par carte de crédit (à vérifier auprès de votre banque pour connaître le détail de la prise en charge).

L'UIA se dégage de toute responsabilité au cas où des congressistes n'auraient pas souscrit cette assurance.

 Palais des Congrès

 Chapiteau Gruss

 Cercle de l'Union Interalliée

 UNESCO



Palais des Congrès de Paris



 Palais des Congrès

 Le Méridien Etoile

 Hyatt Regency Paris etoile

 Paris Marriott Champs Elysées Hotel

 Garden Elysée

 Floride Etoile

 Magda Champs Elysées



Certaines courses se gagnent à deux.

Afin de favoriser la promotion de la profession, ses principes, positions et valeurs, le Conseil national des barreaux s'engage bien au-delà du territoire national.

Toute l'information de la profession est sur cnb.avocat.fr

Lexis+ AI Insider

Rejoignez notre programme d'IA juridique en France



Soyez les premiers informés en **matière d'IA générative**

Recevez en exclusivité
Actualités • Contenus experts

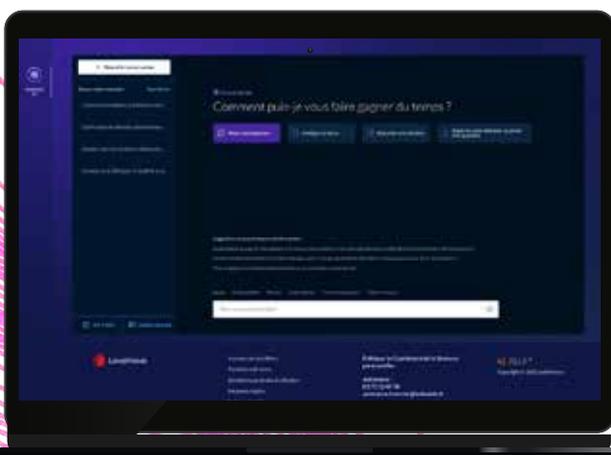
Participez aux évolutions en cours
Démo Lexis+ AI • PromptAthon • Webinaires

Embarquez dès maintenant, l'avenir se joue ici !



Scannez ce code et inscrivez-vous

lexisnexus.fr/intelligence-artificielle/insider-ai



Lexis+ AI est en phase de développement, il s'agit d'un prototype. Les spécifications et l'apparence peuvent changer.

TOUTES NOS SOLUTIONS
www.lexisnexus.fr | 01 71 72 47 70